



# LE GUIDE DU BALISAGE

LES ITINERAIRES TOURISTIQUES PERMANENTS  
EN WALLONIE



Wallonia.be

COMMISSARIAT  
GÉNÉRAL AU TOURISME

## Table des matières

### I. POUR QUI ? POURQUOI BALISER ? ..... 8

#### I.1 DU PROMENEUR AU CLIENT ..... 8

INTRODUCTION.....	8
WALLONIE, DESTINATION VERTE .....	9
LA DEMANDE DES PUBLICS.....	10
À PIED.....	10
LES PROFILS .....	10
LES PRINCIPALES MOTIVATIONS : .....	11
LES ATTENTES :.....	11
ZOOM SUR LES PROMENEURS : .....	12
UN PROFIL PARTICULIER, LES RANDONNEURS : .....	12
À VÉLO .....	13
LES PROFILS : .....	13
LES ATTENTES.....	14
ZOOM SUR LES VÉTÉTISTES SPORTIFS : .....	15
LE RESEAU POINTS-NŒUDS.....	16
À CHEVAL.....	17
LES PROFILS .....	17
LES ATTENTES : .....	17
LES PROFILS PARTICULIERS.....	18
DES EXEMPLES DE NOUVELLES PRATIQUES .....	19

#### I.2 DU RÉSEAU DE CHEMINS AU PRODUIT TOURISTIQUE..... 21

PRÉALABLE .....	21
LES ASPECTS QUALITATIFS D'UN RÉSEAU .....	22
LES ASPECTS PHYSIQUES DU TRACÉ.....	22
LES PAYSAGES .....	22
LE REVÊTEMENT.....	22
LA PRATICABILITÉ.....	23
LA COHABITATION AVEC LES VÉHICULES MOTORISÉS .....	23

LES NUISANCES.....	24
AUTRES PARAMÈTRES.....	24
LE PLAISIR D'ÊTRE LÀ.....	25
L'INTÉRÊT CULTUREL ET PATRIMONIAL.....	25
LA COHABITATION DES PRATIQUES .....	25
LA MIXITÉ DES USAGES / LA COHABITATION DES PRATIQUES .....	26
LES CONFLITS D'USAGE.....	26
L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU .....	27
LES ASPECTS ÉCONOMIQUES D'UN TRACÉ.....	28
UN RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX.....	28
L'OFFRE DE SERVICES, LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL .....	28
VOTRE TERRITOIRE, UNE DESTINATION TOURISTIQUE .....	30

### **I.3 LES GRANDES TENDANCES.....31**

L'ÉVOLUTION DES PROFILS EN MATIÈRE DE RANDONNÉE PÉDESTRE.....	31
LA PLURI-ACTIVITÉ .....	32
LA VOLONTÉ DE SÉCURITÉ .....	32
LA RECHERCHE DE L'ÉMOTION... ACCESSIBLE .....	32
L'ÉVASION .....	33
LE JEU.....	33
ASSISTANCE ET AUTONOMIE .....	33
LE PRINCIPE DES CHALLENGES ABORDABLES .....	33

## **II. COMMENT BALISER ?.....35**

### **II.1 RÉALISATION ET ÉVALUATION DU PRODUIT.....35**

II.1.1 L'ÉVALUATION DU RÉSEAU .....	35
INTRODUCTION .....	35
QUALITÉ .....	35
PERTINENCE .....	36
COMMUNICATION .....	36
CONNAISSANCE DE VOTRE CLIENTÈLE .....	36
FREQUENTATION .....	36
PROFIL .....	37

SATISFACTION .....	37
SUPPORTABILITÉ FINANCIÈRE DE L'OUTIL ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES .....	38
INVESTISSEMENTS .....	38
RETOMBEES .....	38
PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ITINÉRANCE TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE ? .....	39
QUELQUES CONSEILS PRATIQUES .....	40
<b>II.1.2 LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU .....</b>	<b>41</b>
VOS OBLIGATIONS .....	41
VIS-À-VIS DE LA RÉGION.....	41
VIS-À-VIS DE VOTRE CLIENTÈLE.....	41
ORGANISER UNE VEILLE DE VOS RÉSEAUX.....	41
LA REMISE EN ORDRE DU RÉSEAU.....	42
L'ÉVALUATION DES COÛTS .....	42
LA FERMETURE TEMPORAIRE DES ITINÉRAIRES.....	44
<b>II.2 LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'ITINÉRAIRES.....</b>	<b>45</b>
<b>II.2.1 IMAGINER, DIMENSIONNER .....</b>	<b>45</b>
MON PROJET .....	45
<b>II.2.2 CONSTRUIRE LE RÉSEAU .....</b>	<b>48</b>
UN OUTIL UTILE : LE S.I.G.....	48
PRÉFIGURER LE PROJET SUR CARTE.....	49
<b>II.2.3 VÉRIFIER, TESTER LE RÉSEAU.....</b>	<b>51</b>
DESCENDRE SUR LE TERRAIN .....	51
CONCERTER ET PRÉ-VALIDER.....	51
VÉRIFIER LE STATUT JURIDIQUE DES CHEMINS À EMPRUNTER .....	52
<b>II.2.4 CORRIGER ET CONFIRMER.....</b>	<b>54</b>
ENVOYER PUIS RÉCOLTER LES AUTORISATIONS.....	54
CORRIGER PUIS ENFIN CONFIRMER LE PROJET .....	54
<b>II.2.5 DÉFINIR LES OUTILS ET QUANTIFIER.....</b>	<b>55</b>
DÉFINIR LES OUTILS À DÉVELOPPER ET À IMPLANter .....	55
LES OUTILS.....	55
LE SCHÉMA D'IMPLANTATION THÉORIQUE .....	56
RÉALISER LE SCHÉMA D'IMPLANTATION .....	58
LES PANNEAUX DE DÉPART : .....	58
LES BALISES TOPONYMIQUES (BT) ET BALISES DIRECTIONNELLES COMPLETES (BDC) : .....	59

LES BALISES DIRECTIONNELLES SIMPLES (BDS) : .....	59
LES JALONS : .....	60
<b>II.2.6 CONSTITUER ET ENVOYER LE DOSSIER .....</b>	<b>61</b>
REMP LISSEZ LES FORMULAIRES .....	61
COMPILEZ LES INFORMATIONS ET ANNEXES.....	61
ENVOYER LE DOSSIER.....	62
PUIS...PATIENTEZ .....	63
POSSIBILITÉS DE RECOURS.....	63

## **II.3 MONTAGE ET RECONNAISSANCE DU PRODUIT ..... 64**

<b>II.3.1 LE MONTAGE FINANCIER .....</b>	<b>64</b>
INTRODUCTION .....	64
LES SUBVENTIONS POSSIBLES.....	64
LA QUOTE-PART PROPRE POUR LE BALISAGE .....	64
LES COÛTS D'ENTRETIEN ET DE GESTION.....	64
LE «SUBVENTIONNABLE».....	65
AU NIVEAU DES ITINÉRAIRES.....	65
AU NIVEAU DES CARTES DE PROMENADE .....	65
AU NIVEAU DES DESCRIPTIFS DE PROMENADES.....	65
AU NIVEAU DE L'ENTRETIEN ET DE LA GESTION DU RÉSEAU.....	65
LES CONDITIONS MINIMALES DE SUBVENTIONS .....	66
LA CONDITION GÉNÉRALE.....	66
AU NIVEAU DES ITINÉRAIRES.....	66
AU NIVEAU DES CARTES ET DESCRIPTIFS DE PROMENADES .....	66
AU NIVEAU DE L'ENTRETIEN ET DE LA GESTION DU RÉSEAU.....	66
LE TAUX DE SUBVENTION .....	67
AU NIVEAU DES ITINÉRAIRES ET DES BALISES DE REMPLACEMENT ....	67
AU NIVEAU DES CARTES ET DESCRIPTIFS DE PROMENADES .....	67
<b>II.3.2 SYNTHÈSE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>68</b>
<b>II.3.3 DOIS-JE ME METTRE EN CONFORMITÉ ? .....</b>	<b>69</b>
LES SIGNES DE BALISAGE .....	69
ANCIEN ET NOUVEAU DÉCRET, LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS.....	70
MISE EN CONFORMITÉ OU STATUT QUO ? .....	71
<b>II.3.4 LES AUTORISATIONS ET LES RECONNAISSANCES DU CGT .....</b>	<b>72</b>
INTRODUCTION .....	72
LES CONDITIONS MINIMALES D'AUTORISATION D'UN ITINÉRAIRE DE PROMENADE.....	72
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE D'UNE CARTE DE PROMENADES.....	73

LA CARTE.....	73
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE D'UN DESCRIPTIF DE PROMENADES.....	76
<b>II.4 LA RÉGLEMENTATION.....</b>	<b>78</b>
II.4. 1 LE CODE WALLON DU TOURISME.....	78
II.4.2 LA RESPONSABILITÉ DES CONCEPTEURS.....	78
RÉPERTORIER, SÉCURISER, PRÉVENIR .....	78
RENDRE VISIBLE .....	80
<b>II.5 LES TECHNIQUES DE BALISAGE.....</b>	<b>81</b>
II.5.1 LES OUTILS ET LES NORMES POUR LES ITINÉRAIRES EN BOUCLE ...	81
LES SIGNES .....	82
LES OUTILS.....	87
BALISE TOPONYMIQUE (B1) .....	87
BALISE DIRECTIONNELLE COMPLÈTE (B2).....	88
BALISE DIRECTIONNELLE SIMPLE (B3) .....	89
JALON (B4) .....	91
BALISE DE LIAISON AVEC UN AUTRE ITINÉRAIRE (B5) .....	92
BALISE DE LIAISON AVEC UNE LOCALITÉ (B6) .....	93
BALISE DE DIVERTICULE (B7) .....	94
PANNEAU D'INFORMATION (B9).....	95
II.5.2 LES OUTILS ET LES NORMES POUR LES ITINÉRAIRES POINTS-ŒUDS À L'USAGE DES VÉLOTOURISTES.....	96
LE SIGNE .....	96
LES BALISES .....	96
Balise directionnelle complète - (B 10).....	96
Balise directionnelle simple - (B 11) .....	99
Panneau « carte » - (B 12).....	99
Panneau de départ - (B13) .....	100
Balise d'approche d'un point-nœud – B14.....	100
II.5.3 LES TECHNIQUES DE PLACEMENT.....	101
INTRODUCTION .....	101
LES SUPPORTS EXISTANTS SUR LE TERRAIN.....	102
LE CLOUAGE SUR ARBRE .....	102
LE CLOUAGE SUR SUPPORTS EN BOIS INERTE.....	104
LE CERCLAGE .....	105

4. LE COLLAGE .....	106
LA PEINTURE .....	107
6. SUR DES PIEUX.....	108
<b>II.5.4 LES CRITÈRES TECHNIQUES LIÉS AU VANDALISME .....</b>	<b>111</b>
INTRODUCTION .....	111
LA RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX AU VANDALISME .....	112
TRUCS, ASTUCES ET SOLUTIONS TECHNIQUES POUR LUTTER CONTRE LE VANDALISME.....	113

**III RESUME LES ETAPES DE LA CONDUITE D'UN PROJET ..... 114**

## **I. POUR QUI ? POURQUOI BALISER ?**

### ***I.1 DU PROMENEUR AU CLIENT***

#### **INTRODUCTION**

#### **VOTRE CLIENT**

Il s'agit de bien comprendre qui il est, quelles sont ses aspirations, ses attentes pour dimensionner un produit qui lui convient et **lui offrir sa promenade rêvée.**



#### **FAITES DES CHOIX ! CIBLEZ VOTRE PUBLIC !**

À CHAQUE TYPE DE PUBLIC :

- un type de randonnée**
- un produit sur mesure**
- une manière de communiquer**



## WALLONIE, DESTINATION VERTE

**LE TERRITOIRE WALLON EST IDENTIFIÉ COMME UNE DESTINATION VERTE. AINSI, LA PROMENADE EST LA PREMIÈRE ACTIVITÉ DES TOURISTES, QUI VIENNENT EN WALLONIE POUR UN COURT SÉJOUR.**

Les termes qui reviennent le plus souvent parmi ces touristes sont :



nature  
ruralité  
richesse culturelle  
paysannerie



(trop) traditionnel  
ringard  
pas sexy  
vieillissant  
manque de dynamisme et de modernité

### **UN CONSTAT**

➔ Les touristes comparent. La Wallonie est en concurrence avec d'autres territoires.

### **DEUX OBJECTIFS**

- ➔ Donner une image dynamique et moderne de la Wallonie naturelle et verte.
- ➔ Revaloriser nos atouts.

*Source : OPT : Les vacances des Néerlandais entre 2002 et 2006*

*Source : Étude pour le plan marketing international pour la promotion touristique de la Wallonie et de Bruxelles 2006 -2016 - KPMG pour OPT - Octobre 2007-2016 - KPMG pour OPT - Octobre 2007*



## LA DEMANDE DES PUBLICS

### **À PIED**

**La randonnée est la première activité physique pratiquée en vacances**

#### LES PROFILS



## LES PRINCIPALES MOTIVATIONS :

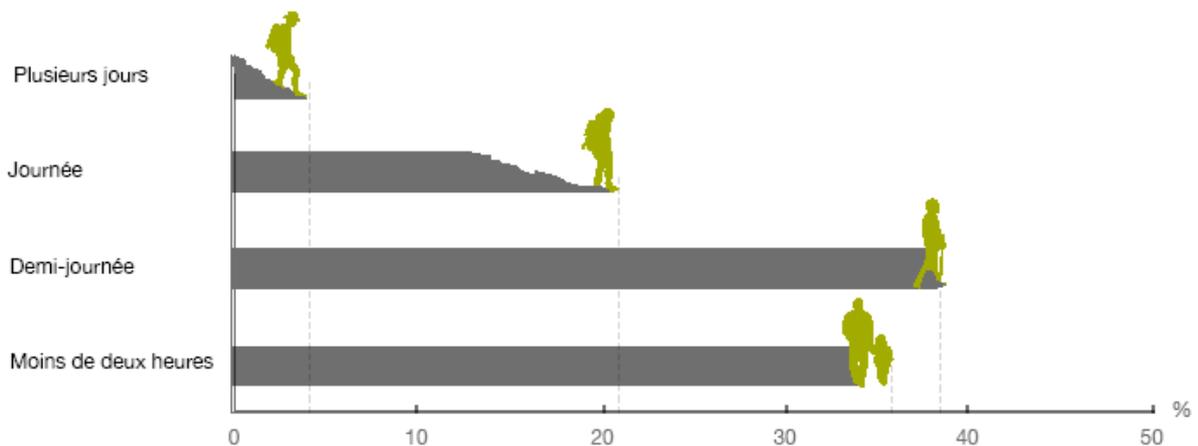
Le randonneur/promeneur est avant tout un **citadin**, habitant de grandes agglomérations.

- **Besoin d'évasion** : Fuir la ville, le cadre urbain, les contraintes.
- **La nature** : Cadre de détente et de contemplation. Une nature sauvage mais avec des repères, sans quoi elle peut rapidement être vécue comme inquiétante.
- **La dimension culturelle** : Si la qualité des espaces naturels est une exigence forte, le randonneur apprécie un pays marqué historiquement dans ses paysages. Il recherche une certaine authenticité.

⇒ L'envie de vivre une expérience : recherche de sens et de découverte.

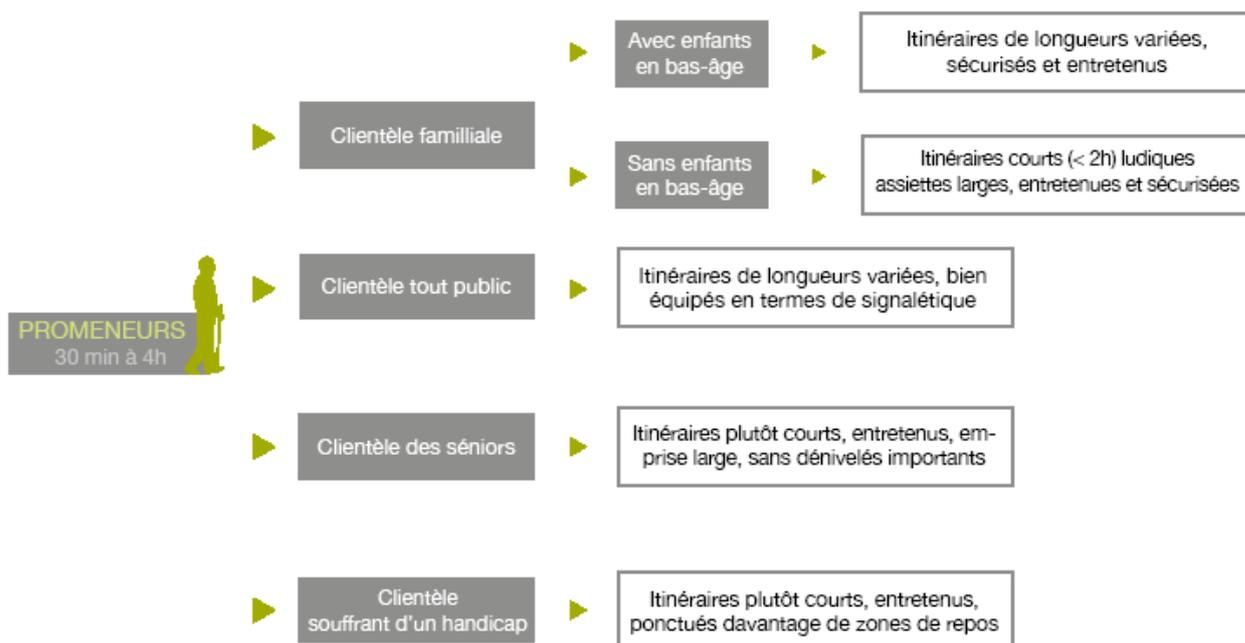
## LES ATTENTES :

D'après différentes études et enquêtes, les demandes portent à près de 75% sur des itinéraires pédestres de moins d'une demi-journée

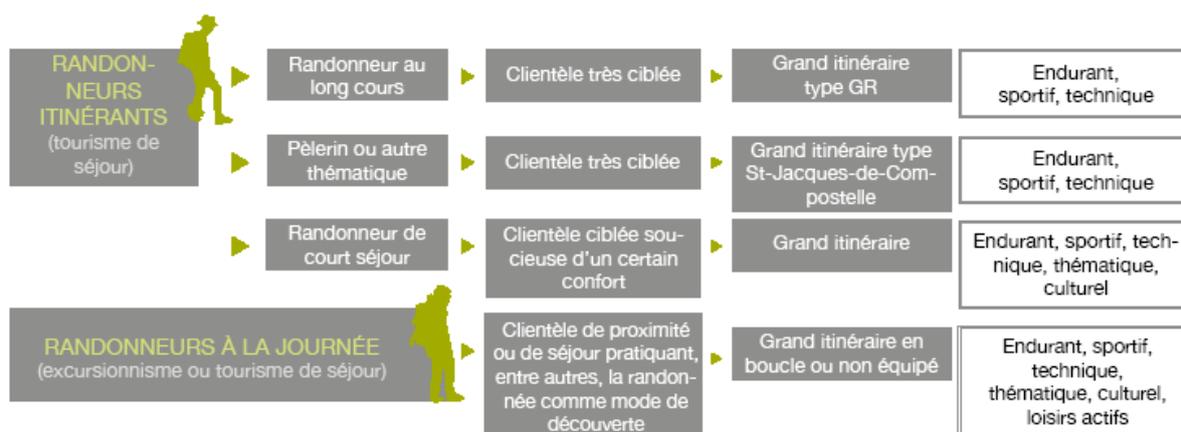


Source : Chiffres basés notamment sur l'étude Taylor-Neils-Sofres-avril 2001

## ZOOM SUR LES PROMENEURS :



## UN PROFIL PARTICULIER, LES RANDONNEURS :



## À VÉLO

### LES PROFILS :

Plus les niveaux de formation et de revenus sont élevés, plus la pratique du vélo est importante : 59% des cadres supérieurs pratiquent le vélo, 50% des professions intermédiaires-employés.

### LES PRINCIPALES MOTIVATIONS :

**Détente**

**Santé**

**Contact avec la nature**

**Goût du sport**

### COMME POUR LES MARCHEURS, PLUSIEURS PROFILS PARTICULIERS AVEC DES ATTENTES PARTICULIÈRES

#### **Les vététistes promeneurs/loisirs**

Pour la majorité des pratiquants, le VTT est un outil de balade, s'inscrivant dans une démarche de détente et de découverte, dans un cadre familial et convivial

#### **Les vététistes sportifs**

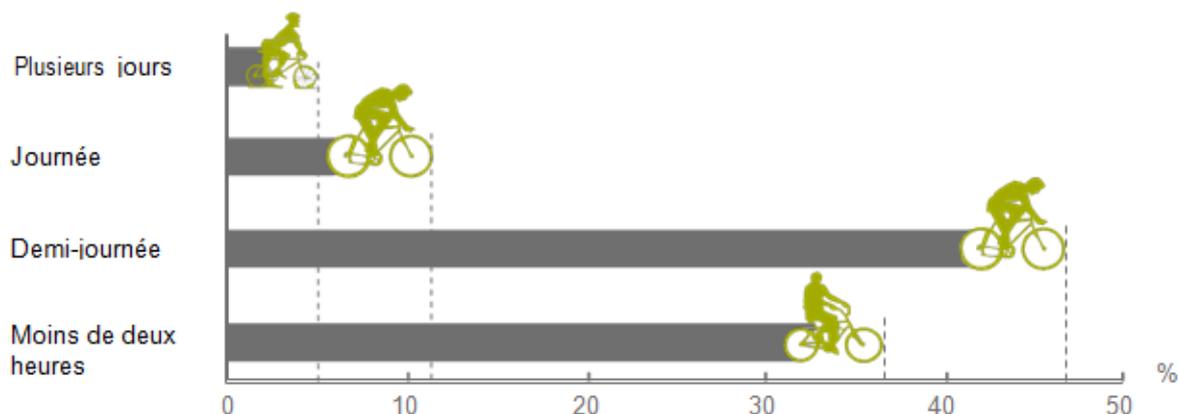
Mais le VTT peut aussi s'apparenter aux sports de glisse, il sera alors technique et sportif.

#### **Les vélotouristes**

Le troisième profil est celui des utilisateurs de vélos tous chemins ou vélos de route qui s'inscrivent également dans une démarche de détente et de découverte. Les cyclotouristes sportifs au profil radicalement différent ne seront pas traités dans ce dossier. Ils sont en effet peu friands d'itinéraires balisés.

## LES ATTENTES :

D'après différentes études et enquêtes, les demandes portent à près de 80% sur des itinéraires vélo de moins d'une demi-journée.



La demande de services, y compris payants, est réelle ; notamment dans la perspective de randonnées de plusieurs jours :

- transport des bagages d'un hébergement à l'autre
- service de réparation des vélos, de location et lavage de vélo
- informations sur les itinéraires et les sites
- salle «hors sac» dans les établissements HORECA

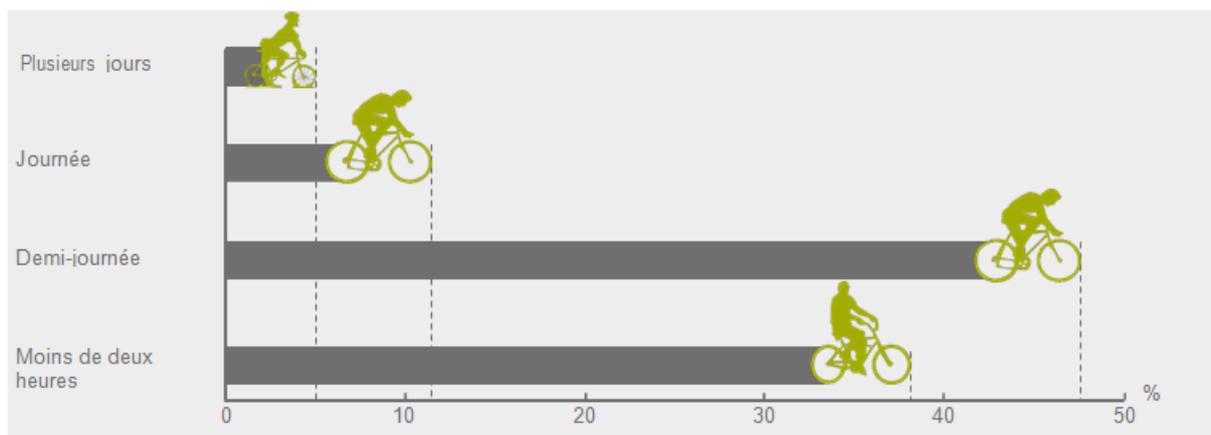
*Source : Chiffres basés notamment sur l'étude Taylor-Nels-Sofres-avril 2001*

Remarques : de récentes études montrent que la part des randonnées de plusieurs jours se situe aujourd'hui vers 10% (et non 5% comme repris dans les chiffres ci-dessus datant de 2001).

Autres documents à consulter :

- Définition du réseau cyclable à vocation touristique en Wallonie et critères de sélection d'un itinéraire cyclable touristique.
- La Wallonie picarde à vélo.

## ZOOM SUR LES VÉTÉTISTES SPORTIFS :

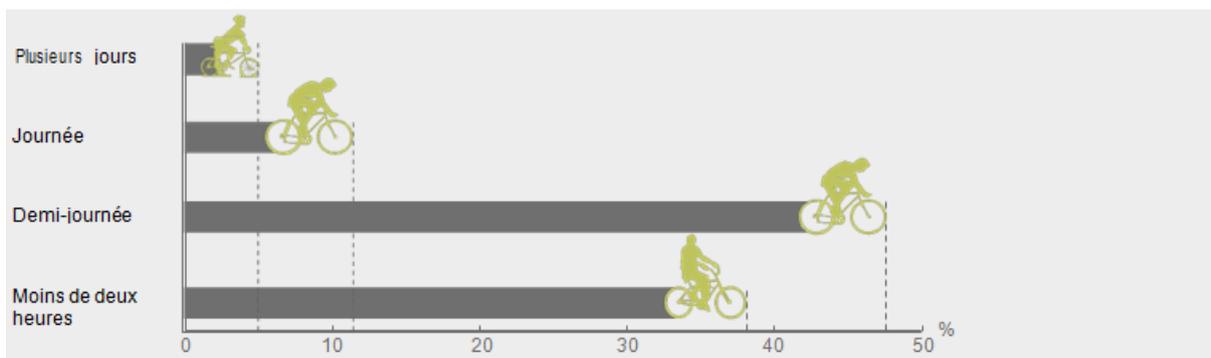


<b>OBJECTIF</b> : L'effort physique est le motif d'une sortie vélo	<b>DISTANCE</b> : En fonction de la difficulté technique, de 15-30 km à 50-60 km	<b>ITINÉRAIRE</b> : Petits et grands itinéraires avec passages techniques
--	--	---

Source : Chiffres basés notamment sur l'étude Taylor-Nels-Sofres-avril 2001

www.tracestpi.com

## ZOOM SUR LES VÉLOTOURISTES :



<b>LOISIRS SUR UNE JOURNÉE</b>	<b>OBJECTIF</b> : L'effort physique est le motif d'une sortie vélo	<b>DISTANCE</b> : Distances moyennes de 30 km, généralement entre 25 et 50 km	<b>ITINÉRAIRE</b> : Petits et grands itinéraires sécurisés
<b>LOISIRS ITINÉRANTS</b>	<b>OBJECTIF</b> : Le vélo comme mode de déplacement touristique étape par étape	<b>DISTANCES</b> : Déplacement d'étape en étape 60 à 70 km	<b>ITINÉRAIRE</b> : Grands itinéraires structurants

Source : Chiffres basés notamment sur l'étude Taylor-Nels-Sofres-avril 2001

www.tracestpi.com

## DES ITINERAIRES SPECIFIQUES POUR LES VELOTOURISTES :

### LE RESEAU POINTS-NŒUDS

Un réseau à points-nœuds consiste en un réseau dense de voiries « cyclables » qui se croisent à des points-nœuds (knooppunten, carrefours numérotés) et qui comportent une signalisation adaptée.

Le territoire est couvert d'un maillage serré avec soit des mailles de 5 à 8 km de côté, soit une juxtaposition de boucles de base de 15 à 25 km de longueur (valeurs indicatives). Chaque intersection porte un numéro. L'utilisateur définit lui-même son parcours en fonction de la longueur souhaitée, en boucle ou en ligne, en notant la succession des numéros qu'il doit suivre. Il s'agit donc d'un réseau à consommer « à la carte » contrairement à des itinéraires cyclables prédéfinis, tels que les itinéraires cyclables de longue distance ou les boucles à thèmes que l'on pourrait comparer à des « menus » préétablis.

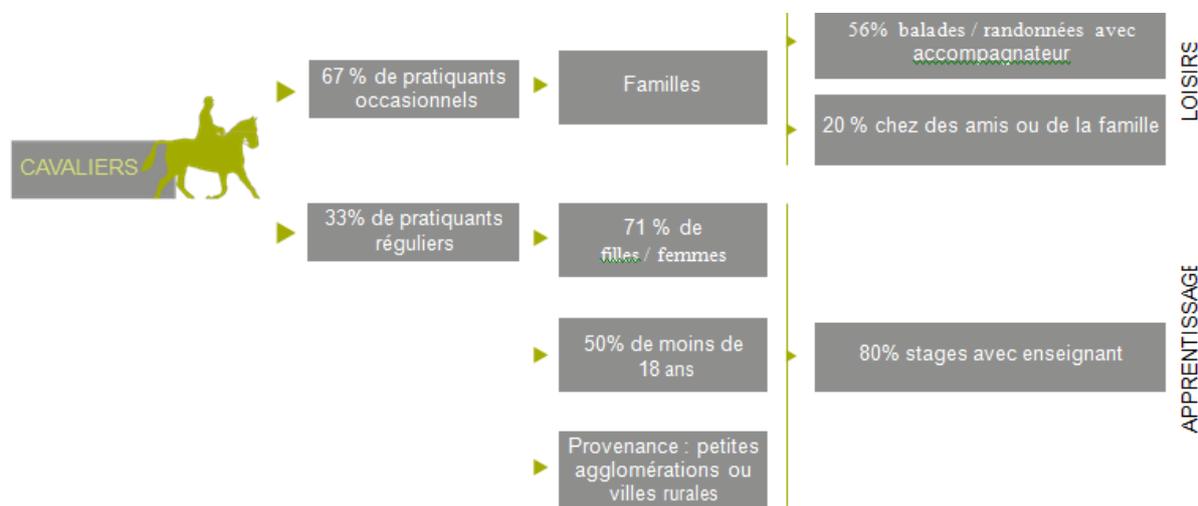
Il ne s'agit pas, à plus forte raison, d'itinéraires qu'il faut définir soi-même en se basant sur une carte topographique et des repères visuels (courbes de niveau, occupation du sol, cours d'eau, lignes à haute tension, chemin de fer, etc.).

Pour plus de détails concernant la conception et la gestion des réseaux cyclables à points-nœuds veuillez vous référer au document annexé : « lignes directrices ».

Concernant **les signes et le balisage**, veuillez vous en tenir au chapitre II.5.2. « Les outils et les normes pour les itinéraires Points-Nœuds » du présent document.

# À CHEVAL

## LES PROFILS



Source : Étude TNS Sofres - Les pratiques équestres en France - 11/2007

## LES ATTENTES :

MOTIVATIONS	TRADUCTIONS, COMPORTEMENTS ET DEMANDES
Nature, dépaysement	<input type="checkbox"/> Espaces, paysages vallonnés et sauvages permettant les trois allures du cheval <input type="checkbox"/> Pas de routes, ni de clôtures
Convivialité, rencontres	<input type="checkbox"/> Accueil ouvert et chaleureux <input type="checkbox"/> Faire étape dans des fermes
Sécurité	<input type="checkbox"/> Encadrement qualifié lorsqu'on manque d'expérience et que l'on juge son niveau équestre insuffisant <input type="checkbox"/> Homogénéité des niveaux dans le groupe <input type="checkbox"/> Organisation des conditions de rapatriement
Être pris en charge	<input type="checkbox"/> Encadrement pour se laisser guider, se décharger sur une <u>organisation</u> fiable
Liberté	<input type="checkbox"/> Partir sans accompagnement avec son cheval, ses amis, sa famille
Aventure	<input type="checkbox"/> Organisation sans faille, discrète pour ne pas tuer le sentiment d'aventure <input type="checkbox"/> Randonnée sans accompagnement, avec sécurité et logistique organisées
Contact de l'animal	<input type="checkbox"/> Proposer des hébergements pour les chevaux (abris en hiver)

Source : La clientèle du tourisme équestre - AFT - 1995

## LES PROFILS PARTICULIERS :

Les distances proposées dans le tableau valent également pour des itinéraires en boucle.

Les attelages demandent des conditions particulières :

- largeur de sentier > 1m50
- hauteur d'élagage important
- sol sec (pour éviter l'apparition d'ornières)

 **Le public équestre, et en particulier les attelages, demandent, voire exigent, des parcours sans aucune portion macadamisée (ou un strict minimum).**

Caractéristiques des itinéraires	Attelage 	Équestre 	Muletier 
Longueur (entre deux hébergements)	< 40 km	< 30 km	20 km (variable en fonction du dénivelé)
Pente	faible surtout en descente	faible	moyenne à forte sur certains tronçons de l'itinéraire
Largeur des sentiers et chemins	> 1m 50	> 60 cm	> 60 cm à < 1m
Hauteur d'élagage	> 3m 50	> 3m	> 3m

Sources : Attelage et voyage - C. Bataille - 1991 / Étude Sores 2007

## DES EXEMPLES DE NOUVELLES PRATIQUES

Des nouvelles pratiques qui répondent à l'une ou l'autre de ces tendances :

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| LA PLURI-<br>ACTIVITÉ                | Un promeneur ou un randonneur garde rarement ce statut toute la journée ou durant l'ensemble de son séjour<br>➡ <b>Couplez, croisez les offres.</b>  |
| DES ÉMOTIONS<br>EN TOUTE<br>SÉCURITÉ | Quel que soit leur niveau physique de base, les touristes aiment se dépasser<br>➡ <b>Lancez des défis, adaptez.</b>  |
| L'ÉVASION,<br>LE JEU                 | Oublier son quotidien est une des motivations principales des touristes.<br>➡ <b>Faites-lui vivre des expériences.</b>   |
| ASSISTANCE ET<br>AUTONOMIE           | Être pris en charge tout en gardant ce sentiment de liberté est un souhait important des touristes<br>➡ <b>Encadrez, proposez.</b>   |
| (SE) DÉFIER,<br>(SE) MESURER         | Vivre des émotions particulières, en toute sécurité : une des motivations majeures des touristes<br>➡ <b>Proposez des expériences à vivre, suscitez des émotions tout en aménageant, organisant, communiquant.</b> |

### EXEMPLES

#### NORDIC WALKING

Pratique dérivée de l'entraînement des fondeurs, le Nordic Walking est un type de randonnée qui se pratique avec des sticks assez semblables à ceux utilisés par les skieurs. Les itinéraires de Nordic Walking sont spécifiques. Ils sont équipés de haltes proposant aux participants des exercices particuliers.

#### CHASSE AU TRÉSOR, GÉOCACHING

En famille, ou entre amis. Muni d'un GPS de randonnée, géocaching ou non, la promenade a pour but de découvrir un trésor caché dans le territoire visité.

#### ITINÉRAIRE LUDIQUE

Produit essentiellement dévolu aux familles, la promenade devient jeu. Le temps de quelques heures, vous entrez peut-être dans la peau d'un personnage particulier et tenterez de résoudre une quête...

Circuit des Gabelous à Anor



Vicoinval Nordic Walking à Vicoinval



Randonnées organisées. Les ravitaillements gourmands voire gastronomiques sont prévus tout au long du parcours. L'ambiance est festive et conviviale.

« SE MESURER À PLUS FORT QUE SOI »

Un défi est proposé aux participants : se mesurer le temps de leur randonnée à une personnalité sportive.

Ludique, technologique, l'itinérance devient un jeu pour les plus sportifs

Exemple à La Roche en Ardenne : Mesurez-vous à Maxime Monfort!



Sur l'un des circuits cyclotouristiques proposés, le touriste a la possibilité de se mesurer au champion cycliste Maxime Monfort. Virtuellement bien sûr. À l'aide d'un petit appareil prêté par l'Office du Tourisme, le cyclotouriste va, sur l'une des côtes empruntées, pouvoir comparer ses temps de passage avec ceux d'un cycliste professionnel

## LE TRAIL

Aussi appelé course nature, le trail est la pratique de la course à pied sur des sentiers et chemins balisés. Trois grandes catégories : courte distance (moins de 30 km), moyenne distance (entre 30 et 65 km) et trail longue distance (plus de 100 km).



Exemple particulier : La station de Trail de Chartreuse (<http://www.stationdetrail.com>) La station comporte des parcours balisés prévus spécialement pour le trail et une base d'accueil comprenant espace de relaxation, outils d'entraînement, de conseil.

ETES-VOUS PLUTÔT « COPINES RANDONNEUSES » OU « AVENTURIER » ?

## UNE COMMUNICATION HYPER-SEGMENTÉE

« Destinations Nature, le salon des nouvelles randonnées » propose sur son site « les meilleures idées de voyages et de randonnées du salon ».

La présentation de ces offres illustre une tendance majeure dans le secteur de l'itinérance; l'hyper-segmentation des offres et corolairement la communication ciblée sur des profils particuliers.

Concrètement le site propose deux types d'entrées dans la liste des offres en matière d'itinérance:

### Une entrée par type de rando qui comporte les catégories suivantes :

- Rando bien-être
- Rando urbaine
- Rando sports & Aventures
- Rando luxe
- Rando faune & flore
- Rando festival
- Rando gourmande
- Rando solidaire
- Rando romantique
- Rando écolo
- Rando culturelle

### Une entrée par profil ou plus exactement par « personnalité » :

- La famille
- Le senior actif
- Le trekker
- Les copines randonneuses
- Les passionnés de randonnée pédestre
- L'amateur de sports nature
- L'amateur d'extrême
- L'aventurier
- L'urbaine-écolo
- Miss bien être

## I.2 DU RÉSEAU DE CHEMINS AU PRODUIT TOURISTIQUE

### PRÉALABLE

Le réseau n'est que le support au produit.

Le « produit touristique itinérance » est une offre qui est susceptible de générer des retombées économiques locales.

**Pour qu'un produit touristique puisse avoir un impact économique, il doit :**

1. se baser sur un réseau attrayant, qualitatif et adapté à son public  
→ **Les aspects qualitatifs d'un réseau**
2. être intégré au tissu économique local  
→ **Les aspects économiques d'un réseau**
3. être cohérent par rapport à la politique touristique du territoire  
→ **Votre territoire, une destination touristique**



## LES ASPECTS QUALITATIFS D'UN RÉSEAU

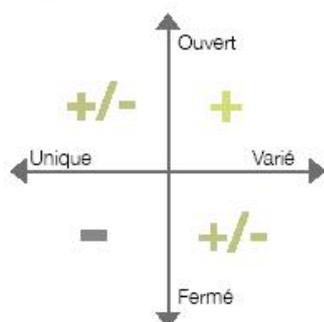
### LES ASPECTS PHYSIQUES DU TRACÉ

#### LES PAYSAGES

L'idéal est de choisir des itinéraires qui offrent des paysages ouverts et variés. Une ouverture paysagère, un point de vue, un panorama permettent aux visiteurs de contempler et d'appréhender le territoire dans lequel il évolue



A contrario, un itinéraire qui ne serait par exemple que forestier et qui ne comporterait aucune ouverture paysagère, aucun point de vue peut vite être lassant.



Un paysage est varié lorsqu'il offre le long de son itinéraire des types d'ambiances différentes.



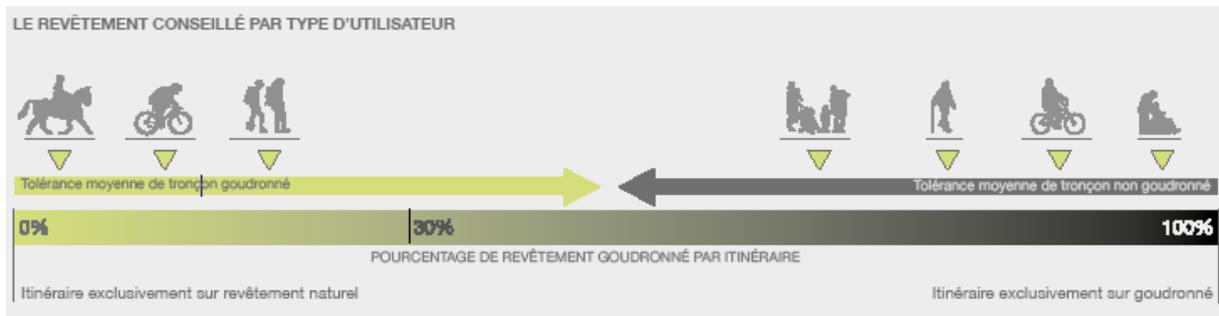
Exemples de type d'ambiance : forestière, champêtre, lacustre, vallonnée, fluviale, villageoise, urbaine, ...

#### LE REVÊTEMENT

Idéalement, vous recherchez des itinéraires qui empruntent des revêtements naturels. Surtout:

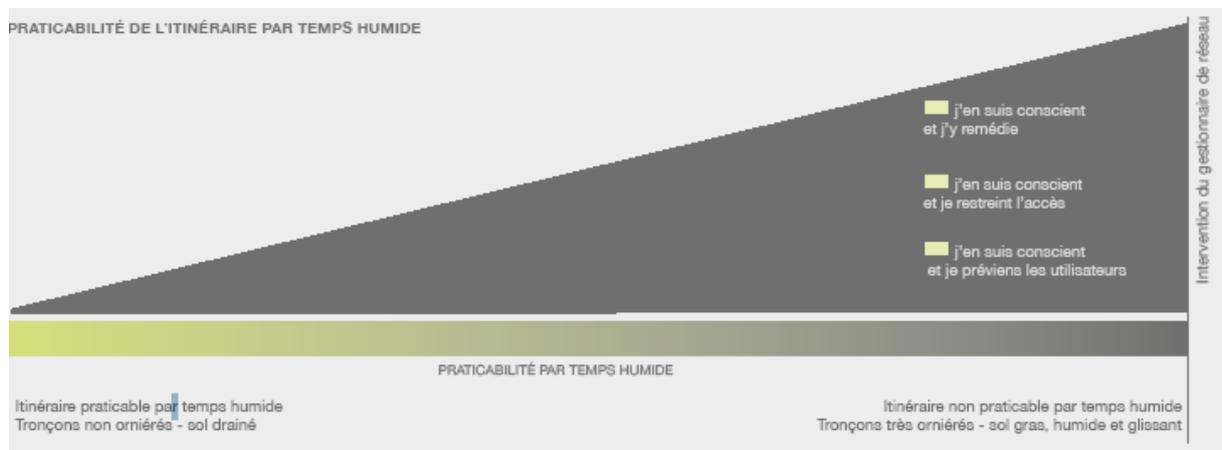
- pour les vététistes
- pour les cavaliers
- 

**Exception :** Pour des itinéraires de découverte urbaine, pour des itinéraires « poussettes admises », pour les cyclotouristes, les PMR,



## LA PRATICABILITÉ

Idéalement, vous recherchez des itinéraires qui sont praticables quel que soit le temps.



## LA COHABITATION AVEC LES VÉHICULES MOTORISÉS

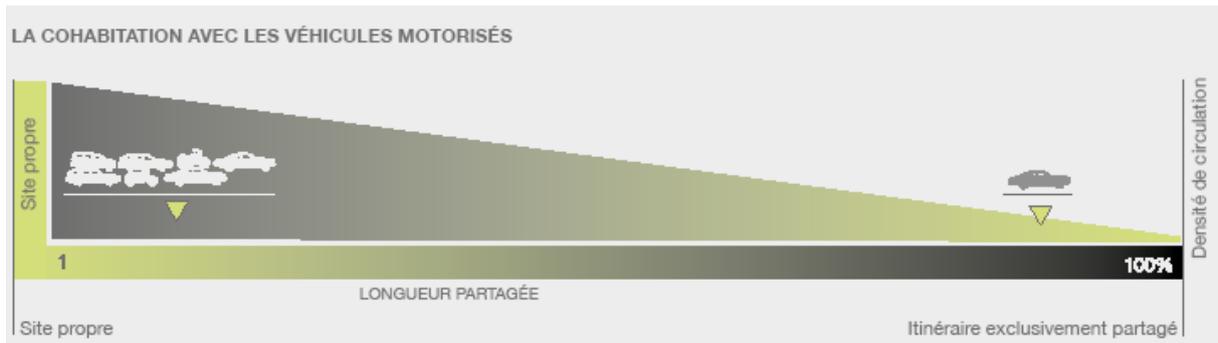
Idéalement, vous recherchez des itinéraires qui sont au maximum en site propre, qui évitent la possibilité de rencontre avec des véhicules motorisés.

Pour des itinéraires de découverte urbaine ou des itinéraires où le revêtement en dur est important (cf. le critère revêtement), privilégiez :

- les zones piétonnes
- des trottoirs les plus larges possibles
- des rues où la vitesse est fortement limitée
- et surtout des rues à faible densité de trafic

Pour des itinéraires destinés à des enfants, privilégiez des itinéraires totalement en site propre.

Si le tronçon est long, on essaye qu'il y ait le moins possible de véhicules motorisés. En revanche, si celui-ci est court, on pourra tolérer du trafic sur ce tronçon.



## LES NUISANCES

Idéalement, vous recherchez des itinéraires sans aucune nuisance.

Les différents types de nuisances à éviter :

- olfactives → décharge publique, industrie, ...
- visuelles → décharge à ciel ouvert, arrière de bâtiment non entretenu, ...
- sonores → important flux automobile, ...



## AUTRES PARAMÈTRES

Idéalement, vous recherchez des itinéraires sans aucune nuisance. En fonction du type de public ou du type d'utilisation auquel vous destinez votre itinéraire, vous tiendrez compte d'autres paramètres :

### **Pour les personnes à mobilité réduite, vous veillerez notamment à ce que l'itinéraire :**

- ne comporte pas de pente supérieure à 3%
- ait une largeur suffisante
- une assiette stabilisée, voire revêtue

### **Pour les seniors, vous veillerez à ce que l'itinéraire :**

- ait une déclivité modérée

- ne propose aucun tronçon commun avec des vététistes, des cavaliers. Un strict minimum, par exemple en cas de point de départ commun, le temps de différencier les parcours.
- soit équipé de suffisamment d'aménagements de confort (bancs, main courante, etc.)

**Pour les familles avec jeunes enfants (jusque +/- 6 ans), vous veillerez à ce que l'itinéraire :**

- ait une largeur suffisante (pour pouvoir donner la main à un adulte)
- ne propose pas de passage trop technique
- soit équipé de suffisamment d'aménagements de confort (main courante à bonne hauteur, etc.)
- soit le plus varié possible (afin d'éviter que l'enfant ne se lasse très vite de la balade)

**Pour des itinéraires fort fréquentés ou qui sont balisés en double sens, vous veillerez à ce que l'itinéraire :**

- ait une largeur suffisante pour pouvoir se croiser facilement et en toute sécurité en cas d'usage
- mixte piéton >< vtt par exemple

## LE PLAISIR D'ÊTRE LÀ

## L'INTÉRÊT CULTUREL ET PATRIMONIAL

## LA COHABITATION DES PRATIQUES

Proposez aux promeneurs la découverte de patrimoine particulier, éventuellement mis en valeur en fonction de son intérêt.

Les questions à se poser :

**A.** Pour juger de la valeur de la ressource:

- Est-elle **rare** ou **unique** ?
- Est-elle représentative ou **illustrative** ? expl : représentative d'un style architectural propre au territoire
- A-t-elle une **valeur symbolique** ? expl : un sommet, un lieu historique,...
- Présente-t-elle un **caractère insolite** ? au niveau des formes, des couleurs, de sa fonction,...

- **B.** Pour juger de l'intérêt de la ressource:

- Est-elle **lisible** pour le visiteur ? sans explication, le visiteur peut-il comprendre l'intérêt de la ressource ?
- Est-elle **visible, accessible** ? un château caché derrière la végétation de son parc, une église à l'ambiance intérieure remarquable mais généralement fermée, ces ressources ne seront évidemment pas très attrayants aux yeux du visiteur

## LA MIXITÉ DES USAGES / LA COHABITATION DES PRATIQUES

*Des itinéraires ou des tronçons « plusieurs usagers » sont-ils permis ?*

Oui

*Des itinéraires ou des tronçons « plusieurs usagers » sont-ils souhaitables ?*

Des itinéraires ou des tronçons réservés à une seule pratique sont naturellement plus confortables (et donc plus attrayants) pour le public que vous visez. Néanmoins, la cohabitation de plusieurs types de pratiquants est possible et parfois pour certains tronçons inévitables (par exemple, au point de départ commun d'un réseau de promenade).

Pour que la mixité de pratiques sur un tronçon se passe dans les meilleures conditions possibles, veillez :

- À ce que les tronçons concernés soient suffisamment larges pour permettre le dépassement ou le croisement
- À privilégier le contre-sens; cela permettra, par exemple, à un piéton de voir et d'anticiper le vététiste qui arrive en face
- Éviter la mixité avec certains publics; seniors, jeunes enfants, ...
- Prévenir

## LES CONFLITS D'USAGE

Lors du choix de vos itinéraires, en fonction notamment des contacts de terrain que vous aurez menés, anticipez au maximum d'éventuels conflits d'usage :

- Evitez les chemins prisés par les pratiquants de sports motorisés
- Pensez aussi à la durabilité de vos outils de balisage, évitez de placer des poteaux ou potelets à des endroits trop exposés au charroi agricole.

## L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

### LA QUANTITÉ

Dimensionnez une offre qui concilie à la fois :

- **finances publiques**, afin que les investissements en terme d'équipement et de gestion du réseau soient supportables pour le territoire
- **diversité de l'offre** afin de garantir l'attractivité du territoire et augmenter la durée des séjours

### LA DIVERSITÉ

Diversifiez les pratiques et concepts d'itinérances pour toucher des clientèles dûment identifiées.

### LA THÉMATISATION

Thématiser certains itinéraires en adéquation avec le positionnement du territoire pour renforcer l'image du territoire et maximiser les retombées au sein de son tissu économique

## LES ASPECTS ÉCONOMIQUES D'UN TRACÉ

### UN RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX

Pour initier une dynamique économique à partir de votre offre d'itinéraires balisés, rassemblez un réseau d'acteurs locaux :

- professionnels de l'Horeca
- commerçants locaux
- producteurs de produits du terroir
- agriculteurs
- gestionnaires de sites

récoltez leurs avis:

- quelle est la demande de leur clientèle en matière d'itinérance ?
- quels sont les coins qu'ils recommandent pour aller se promener ?
- quels sont leurs projets ?

présentez-leur votre projet d'itinéraire

➔ ***Un objectif, une ambition: générer un maximum de contacts physiques pertinents avec des acteurs économiques locaux.***

### L'OFFRE DE SERVICES, LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

J'AI FAIM ! ... J'AI SOIF ! ... J'SUIS FATIGUÉ !

Construisez vos itinéraires de manière à proposer aux visiteurs les services qui les intéressent au moment le plus opportun.

**Au départ :**

Un commerce pour s'approvisionner en boisson, en collation. Un OT/SI pour fournir des infos, vendre des cartes, télécharger une application.

**Pendant le trajet :**

Idéalement, au maximum après trois, quatre heures de marche, proposez un lieu qui permette de se restaurer, se ravitailler. Proposez, éventuellement, des lieux (cafés/snack) qui permettent de manger son pique-nique.

**A l'arrivée :**

Un lieu qui permette de se restaurer, de se reposer, de boire un verre en terrasse pour clore en beauté « l'expérience vécue ». Un lieu qui propose des souvenirs, des produits du terroir.

PRÉVENEZ, PROPOSEZ.

Ces lieux de ravitaillement, de restauration ne doivent pas être trouvés par hasard. Ils font partie des critères de choix du visiteur, ils doivent lui permettre d'organiser son parcours ... à la carte !

## L'HÉBERGEMENT

Proposez des itinéraires pour les touristes hébergés sur votre territoire. Comme pour les stations de sports d'hiver, proposez des lieux de départ à proximité immédiate d'hôtel, d'hébergements ruraux.

Informez les hébergeurs de l'existence des itinéraires.

Proposez-leur de tester les itinéraires au départ de leur hébergement.

Diffusez directement les cartes de promenade dans les gîtes, hôtels, chambres d'hôtes.

## RESTAURATION

Ces lieux de ravitaillement, de restauration ne doivent pas être trouvés par hasard. Ils font partie des critères de choix du visiteur, ils doivent lui permettre d'organiser son parcours ... à la carte !

## **VOTRE TERRITOIRE, UNE DESTINATION TOURISTIQUE**

### **RÉFLÉCHISSEZ TERRITOIRE**

CONNECTEZ... DÉPASSEZ LES LIMITES TERRITORIALES

Les touristes ont peu conscience des limites administratives lorsqu'ils sont en visite. Connectez votre itinéraire, vos réseaux aux territoires voisins !

Collaborez avec les territoires limitrophes. Des complémentarités peuvent sûrement être trouvées ! Quels sont leurs points forts, quels sont les vôtres ?

### **VOTRE TERRITOIRE, UNE DESTINATION SINGULIÈRE**

DÉMARQUEZ-VOUS ! DONNEZ-VOUS UN AVANTAGE CONCURRENTIEL !

L'itinérance, (presque) tous les territoires la développent.

Vous, quelle est votre spécificité?

Votre singularité ?

Que pouvez-vous proposer de différents ?

Pourquoi un visiteur viendrait chez vous et pas chez vos voisins ?

Développez cette singularité, jouez le jeu de cette différence !

### **CAPITALISEZ, COMMUNIQUEZ SUR CES DIFFÉRENCES ! RÉFLÉCHISSEZ EN TERME DE DESTINATION**

CONNECTEZ... DÉPASSEZ LES LIMITES TERRITORIALES

Elargissez le propos. L'itinérance est une des offres touristiques de votre territoire.

Réfléchissez à l'échelle de votre Maison du Tourisme, d'une vallée, d'un massif forestier, d'une ville.

Positionnez l'offre itinérance de manière cohérente avec la politique touristique de votre territoire.

*Si votre territoire se positionne sur le thème « patrimoine industriel », choisissez un axe de communication pour votre offre d'itinéraires en phase avec cette thématique.*

**➔ Pensez multi-activités ! Croisez les offres ! Permettez aux visiteurs de vivre plusieurs expériences différentes au court d'un séjour, d'un week-end, d'une journée**

### L'ÉVOLUTION DES PROFILS EN MATIÈRE DE RANDONNÉE PÉDESTRE

#### FÉMINISATION DES PUBLICS

Les femmes sont devenues majoritaires parmi les randonneurs réguliers. On estime que la part grandissante des femmes parmi les randonneurs est l'un des principaux moteurs du développement de la pratique, à la fois par son impact numérique et par l'influence de la femme dans les choix des activités et des lieux de loisirs.

#### RANDONNER DE 7 À 77 ANS

Le randonneur est d'abord un adulte déjà engagé dans la vie active.

Le groupe le plus important est formé des classes d'âge 25-49 ans, qui représentent 48% des randonneurs réguliers et 56% des occasionnels. Cependant, on assiste de plus en plus à une nette diversification des tranches d'âge, la randonnée gagnant des **adeptes chez les plus jeunes**, les 15-20 ans, **ainsi que chez les 50 ans et plus**.

Cette dernière tranche d'âge est particulièrement stratégique. La pyramide des âges de nos sociétés occidentales montre que les plus de 50 ans sont et seront de plus en plus nombreux. En outre, l'allongement de l'espérance de vie a comme impact que ce public est actif de plus en plus longtemps.

Leur proposer des produits adaptés, qui s'adressent directement à leur mode de vie et de consommation est un enjeu important et aussi une opportunité économique à ne pas négliger.

#### LES PUBLICS SOUFFRANT D'UNE DÉFICIENCE DE MOBILITÉ

##### 1. Déficiences permanentes :

- les déficiences motrices, visuelles...
- les déficiences liées à l'âge.

##### 2. Déficiences temporaires :

Les déficiences temporaires de mobilité personne en période de revalidation par exemple.

Offrir à ces personnes souffrant d'une déficience de mobilité les mêmes possibilités d'accès aux sites, les mêmes équipements et activités touristiques est une préoccupation de plus en plus intégrée par la société.



Ces personnes constituent pour le secteur touristique une clientèle dont le poids démographique n'est pas négligeable.

«En Belgique en 2008: 28,3% de la population, tous âges confondus, souffraient d'une ou plusieurs maladies de longue durée, d'affection de longue durée ou de handicaps»

Source : OPT : Institut scientifique de santé publique (ISP), Enquête de santé par interview 2008

## LA PLURI-ACTIVITÉ

Un cavalier est aussi un promeneur, un randonneur peut aussi être un vététiste, ... Souvent, le touriste ne se déplace pas uniquement pour pratiquer un seul sport.

- En moyenne : 1,7 sports et activités liés à la nature sont pratiqués par chaque individu.
- La randonnée pédestre est essentiellement associée à la pratique d'un autre sport (>50%).
- On notera en outre que les foyers avec enfants sont davantage adeptes du VTT (loisirs, VTC).

➔ **Coupler, croiser les offres avec les autres sports**

Un randonneur se rend aussi au musée, un cavalier peut aussi visiter une distillerie, un vététiste peut aussi avoir envie d'un bain à bulles...

- 54,2% des randonneurs visitent des sites tels que monuments historiques, musées,...
- 33,7% des randonneurs visitent, au cours de leur séjour, des entreprises de travail artisanal, des exploitations agricoles,...
- 39,9% ont goûté aux produits du terroir.

Le couplage de l'activité randonnée avec une offre « bien-être »/Wellness est également de plus en plus prisé.

➔ **Coupler croiser les offres avec le secteur culturel ou des activités wellness.**

## LA VOLONTÉ DE SÉCURITÉ

En général, le fait d'être autonome de la pratique sportive rend les pratiquants de sport nature davantage responsables.

Les problèmes trouvent souvent leur origine dans l'absence de lisibilité des dangers.

➔ **Aménager, organiser, signaler.**

## LA RECHERCHE DE L'ÉMOTION... ACCESSIBLE

Le touriste recherche l'émotion.

D'où le succès de tous les produits ou aménagements qui facilitent l'accès à des sensations tout en diminuant les risques liés à ces pratiques.  
Accessible à tous : l'effort physique ne doit plus être un frein à la pratique pour une clientèle de pratiquants occasionnels, peu préparés à l'accomplissement d'efforts physiques importants.

➔ **Proposer des expériences à vivre, susciter l'émotion.**

## L'ÉVASION

Un objectif principal pour les pratiques de loisirs, et particulièrement celles pratiquées pendant les vacances: la volonté de sortir du quotidien, de la vie urbaine.

➔ **Mettre en scène, travailler les ambiances, soigner les paysages et perspectives visuelles intéressantes, singulières, dépaysantes.**

## LE JEU

Le jeu est valorisé sous toutes ses formes, que ce soit pour se détendre, pour faire du sport ou pour apprendre.

Le jeu n'est plus réservé aux enfants. Jouer avec ses émotions, avec soi-même ou avec d'autres, avec le temps, avec des partenaires ou avec le terrain est devenu un facteur de motivation particulièrement fort. L'itinérance devient expérience.

➔ **Faire vivre des expériences particulières, insolites.**

## ASSISTANCE ET AUTONOMIE

Les pratiquants ont en effet envie d'être pris en charge. Ils réclament des prestations qui facilitent ou agrémentent leur pratique.

Le temps de l'inconfort est révolu.

Néanmoins, ils revendiquent une certaine autonomie et la reconnaissance de leur responsabilité.

Le meilleur exemple en la matière est peut-être celui des parcours-aventures où les pratiquants apprécient de ne pas être dirigés, tout en ayant la possibilité de bénéficier d'une assistance en cas de difficulté.

➔ **Encadrer, proposer.**

## LE PRINCIPE DES CHALLENGES ABORDABLES

L'aménagement des espaces doit permettre de proposer des ateliers ou des parcours de différents niveaux de difficulté exigences techniques, physiques ou psychiques.

C'est le principe du challenge abordable, situation motivante parce que synonyme de progression, d'accomplissement, de fierté et dont la réalisation ne paraît pas au-dessus de ses moyens.

Le challenge abordable et les niveaux de difficulté supérieurs à atteindre permettent d'augmenter le taux de retour des pratiquants visiteurs.

➔ **Lancer des défis, adapter.**

## **II. COMMENT BALISER ?**

### **II.1 RÉALISATION ET ÉVALUATION DU PRODUIT**

#### **II.1.1 L'ÉVALUATION DU RÉSEAU**

##### **INTRODUCTION**

Votre réseau d'itinéraire est-il un produit rentable ?

N'est-il pas un puits sans fond ?

Atteint-il les objectifs que vous vous étiez fixés ? Ne pourrait-il pas être plus « efficace » ?

Au top il y a 15 ans, mon réseau rencontre-t-il toujours les attentes des touristes d'aujourd'hui ?

Les itinéraires choisis sont-ils encore aussi attractifs aujourd'hui ? Dans quel état sont-ils ?

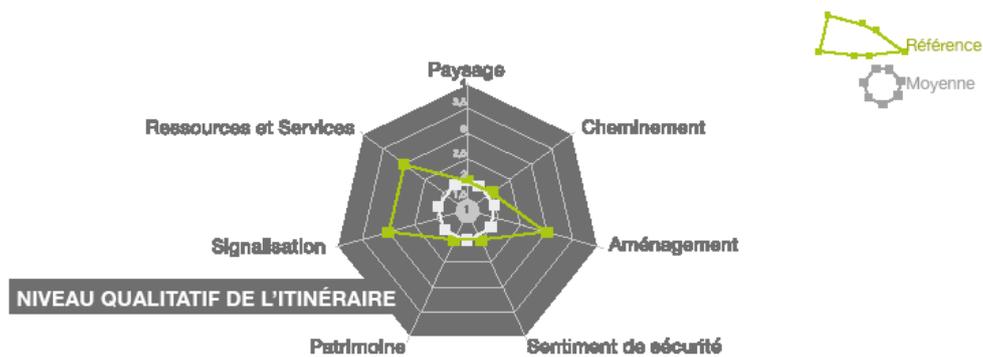
Les enjeux économiques inhérents à votre réseau d'itinéraires peuvent vraiment valoir la peine d'en faire une évaluation approfondie. Voici les principaux thèmes à aborder dans le cadre d'un diagnostic complet de votre outil.

##### **QUALITÉ**

#### **EXAMINEZ LE NIVEAU QUALITATIF DE VOS ITINÉRAIRES, LEUR ATTRACTIVITÉ**

- Les itinéraires sont-ils attractifs ? Sont-ils sûrs ?
- Le balisage est-il qualitativement bon ?
- Quels sont les types de revêtements rencontrés ?
- Les paysages sont-ils variés ?
- Etc...

Au vu de ces paramètres, quel est le niveau d'attractivité de votre itinéraire ?



## **PERTINENCE**

### **VÉRIFIEZ LA PERTINENCE DU RÉSEAU PAR RAPPORT AU POSITIONNEMENT TOURISTIQUE DE VOTRE TERRITOIRE, PAR RAPPORT À VOTRE PUBLIC-CIBLE**

Les paramètres de vos itinéraires sont-ils adaptés à votre public en terme de longueur, de difficulté, d'attrait, etc...

## **COMMUNICATION**

### **VEILLEZ À CE QUE LES OUTILS DE COMMUNICATION EN LIEN AVEC VOTRE PRODUIT SOIENT ADAPTÉS À CELUI-CI, SOIENT ADAPTÉS À VOTRE PUBLIC**

Le « topoguide » ou la fiche rando de votre itinéraire « famille avec jeunes enfants » est-il attrayant pour ces enfants ? Comment votre public-cible est-il informé de votre offre ? Quelle est l'efficacité de cette information ?

## **CONNAISSANCE DE VOTRE CLIENTÈLE**

### **FREQUENTATION**

### **APPROCHEZ LA FRÉQUENTATION MOYENNE DE VOS ITINÉRAIRES**

Si nécessaire, placez des éco-compteurs à quelques endroits stratégiques. Quels sont les itinéraires qui marchent, ceux qui ne marchent pas ?



Si nécessaire, placez des éco-compteurs à quelques endroits stratégiques. Quels sont les itinéraires qui marchent, ceux qui ne marchent pas ?

## PROFIL

### **DÉTERMINEZ QUI SONT LES UTILISATEURS ACTUELS DE VOTRE RÉSEAU**

Vos itinéraires touchent-ils les publics visés ?  
Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Que recherchent-ils ?

## SATISFACTION

### **ÉVALUEZ LE NIVEAU DE SATISFACTION DE VOTRE CLIENTÈLE**

Comment juge-t-elle votre offre ?

## **SUPPORTABILITÉ FINANCIÈRE DE L'OUTIL ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES**

### INVESTISSEMENTS

#### **ÉVALUER AU MIEUX LES DÉPENSES LIÉES À LA GESTION ET À L'ENTRETIEN OPTIMAL DU RÉSEAU**

Que représentent ces dépenses par rapport à la volonté d'investissement du territoire dans le secteur touristique ?

Ces dépenses sont-elles supportables par la collectivité ?

### RETOMBEES

#### **ÉVALUER/ESTIMER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR DE L'ITINÉRANCE TOURISTIQUE SUR L'ÉCONOMIE LOCALE**

Combien de cartes du réseau sont vendues par mois ?

Le secteur HORECA est-il engagé dans une dynamique « itinérance touristique » (hôtel « randonneur bienvenu », resto avec pique-nique accepté, carte du réseau vendue ou offerte par les hébergeurs, etc...)

Les utilisateurs du réseau consomment-ils localement ? Dans quelle mesure ?

## **PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ITINÉRANCE TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE ?**

### **À PARTIR DES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION**

Dresser un plan d'action du développement ou du redéploiement de l'itinérance touristique sur votre territoire

Quelles sont les actions à mener en termes :

**De réseau** : création, suppression, modification d'itinéraires,...

**D'équipement** : renforcement/remplacement du balisage, implantation de nouveaux outils, etc.

**De communication** : création de nouveaux outils, refonte de la politique de communication, nouveaux canaux de diffusion, etc.

**De formation du personnel**

**D'activation d'un réseau de partenaires**

Mobilisez les forces vives du territoire en lien direct avec le sujet et ses retombées économiques potentielles (Secteur HORECA, SI/OT, PARCS NATURELS, GAL ...)

## **QUELQUES CONSEILS PRATIQUES**

**Éventuellement et en fonction du territoire d'étude étendre le sujet aux « sports de pleine nature » de manière plus générale.**

**Descendez sur le terrain.**

**Mobilisez les forces vives du territoire en lien direct ou indirect avec le sujet.**

Secteur HORECA, SI/OT, Service développement économique du territoire, Maison du Tourisme, forestiers, etc.

**Profitez de la saison touristique pour rencontrer et cerner les comportements de vos publics.**

**Entourez-vous de personnes compétentes.**

Au sein de votre administration ou en faisant appel à un cabinet extérieur, entourez-vous de personnes compétentes. Compétentes en matière de randonnée mais aussi et surtout en matière d'évaluation de produits touristiques. Les enjeux économiques peuvent vraiment en valoir la peine, particulièrement dans le cadre d'une utilisation rationnelle, raisonnée et optimale de l'investissement financier public



**Définition de « sports de pleine nature » :** En France, ce terme est défini officiellement comme ceci : « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. Ces activités physiques et sportives s'exercent en milieu naturel, agricole et forestier – terrestre aquatique ou aérien – aménagé ou non »

Source : d'après le Code du Sport (article L311-1) et l'instruction du ministère français en charge des sports (n° 04-131 JS du 12/08/2004)

## **II.1.2 LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU**

### ***VOS OBLIGATIONS***

VIS-À-VIS DE LA RÉGION

**8 ANS**

15 ANS POUR DE L'ÉQUIPEMENT

VIS-À-VIS DE VOTRE CLIENTÈLE.

### **TOUT AU LONG DE LA DIFFUSION DES OUTILS DE COMMUNICATION VALORISANT L'ITINÉRAIRE (TOPO-GUIDE, PANNEAUX DE DÉPART,...)**

En cas d'octroi d'une subvention par la Région Wallonne pour le balisage d'un itinéraire vous avez l'obligation d'entretenir l'itinéraire et son balisage pendant 8 ans. A défaut, la Région pourrait vous demander de rembourser les sommes perçues.

- ➔ Il est essentiel que tous les itinéraires proposés à votre clientèle soient parfaitement entretenus. A fortiori ceux destinés à la clientèle « promeneur ». Un promeneur qui se perdra par manque de balises sur un itinéraire ou qui rencontrera un important bouchon de végétation sur son parcours n'aura aucune envie de tester par la suite les autres promenades que vous lui proposerez (alors que celles là sont peut-être parfaitement entretenues).

### ***ORGANISER UNE VEILLE DE VOS RÉSEAUX***

#### **DE LA MAIN D'OEUVRE**

Quelques « examinateurs » formés aux techniques de balisage d'itinéraires touristiques et au relevé d'informations sur le terrain

#### **UNE FRÉQUENCE**

Au moins deux passages par an :

- idéalement un peu avant le début de la saison touristique (+/- mars) afin d'avoir le temps de mettre le réseau en ordre avant l'arrivée des clients
- au coeur de la saison touristique (fin juillet/début août)

## **EQUIPEMENT**

- un appareil photo
- un GPS (éventuellement et idéalement intégré à l'appareil photo) pour localiser les principaux relevés
- une grille d'analyse permettant à l'examineur de prendre en compte l'ensemble des paramètres :  
 État du revêtement (trop dégradé pour l'utilisateur cible –cyclo par exemple)  
 Points noirs (bouchons de végétation, tronçon impraticable, sentiment d'insécurité)  
 État du balisage (présence / absence, vétusté,...)  
 État des mobiliers

## **LA REMISE EN ORDRE DU RÉSEAU**

### **À PARTIR DU RELEVÉ TRANSMIS PAR L'EXAMINATEUR APRÈS RÉCEPTION DES OUTILS NÉCESSAIRES**

Remplacement sur le terrain des éléments endommagés/disparus.

Travaux de remise en état du cheminement (sentiers, bouchons de végétation, etc...).



## **L'ÉVALUATION DES COÛTS**

### **3 POSTES :**

- Les coûts de surveillance de l'itinéraire. A cet effet, il est demandé au concepteur quels sont les moyens pour entretenir l'itinéraire (convention avec la commune au...).
- Le matériel de remplacement.
- La main d'oeuvre.

Une estimation annuelle des coûts d'entretien vous est demandée par le CGT dans le formulaire de demande d'autorisation et de reconnaissance.



Lors de la demande de subvention de votre itinéraire, le CGT vous permet de subsidier des balises de remplacement correspondant au maximum à 40 % des balises à placer ! PROFITEZ-EN !



Lors de la demande de subvention, le CGT demande quels sont les moyens mis en oeuvre pour l'entretien de l'itinéraire.



En fonction des paramètres inhérents à votre projet :

- rémunération ou non de la mission de surveillance.
- type et qualité du balisage en place.
- quantité de matériel de réserve.
- densité du balisage nécessaire sur votre réseau (un balisage sur des sentiers en forêt demande généralement plus de matériel qu'un balisage sur route de campagne, un balisage pour un public promeneur est souvent plus dense qu'un balisage pour randonneur).

Vous devriez arriver à une estimation variant entre 25 et 60 € htva du km pour un entretien courant (uniquement balisage) à entre 60 et 120 € htva du km pour une remise en état (petits travaux d'élagage, ou d'entretien de quelques portions d'assiette dégradée) et entretien du balisage (coûts 2013 estimés).

## **LA FERMETURE TEMPORAIRE DES ITINÉRAIRES**

### **LE SERVICE FORESTIER EST AUTORISÉ À FERMER TEMPORAIREMENT DES VOIRIES, CHEMINS ET SENTIERS FORESTIERS SI LA CIRCULATION :**

Présente un danger pour la vie des personnes

- en raison de l'exercice du droit de chasse.
- en raison de l'accomplissement de travaux dans le cadre de la gestion des bois et forêts.
- et pour la préservation des bois et forêts en raison du risque d'incendie.

Présente une menace nettement préjudiciable pour

- certaines espèces botaniques protégées pendant la période de floraison.
- certaines espèces d'oiseaux sauvages et certaines espèces de mammifères sauvages pendant la période de reproduction ou de nidification.
- 

Est susceptible de perturber grandement l'organisation

- de certaines activités touristiques.
- des activités de pêche.

### **DANS CES CAS UN IMPÉRATIF : COMMUNIQUER ! COMMENT ET OÙ COMMUNIQUER ?**

#### **À L'ENTRÉE DES SECTEURS CONCERNÉS**

L'organisateur de l'activité dûment annoncée et autorisée ou les services forestiers doivent apposer une information claire et sans ambiguïté

#### **SUR LES PANNEAUX DE DÉPART**

Ceux-ci doivent comporter un emplacement destiné à recevoir une information temporaire. Cette information comportera :

- les itinéraires concernés par la fermeture temporaire.
- les dates de fermeture.
- éventuellement les moyens de contourner ces zones fermées (en empruntant par exemple un tronçon d'un autre itinéraire balisé).
- sur les balises, en ajoutant le «x» sur les balises du tronçon concerné.

#### **SUR LE SITE WEB DE LA COMMUNE, DE L'OT, DU SI, DE LA MAISON DU TOURISME ...**

Attention à la mise à jour des informations.

#### **DANS LES BUREAUX D'INFORMATIONS TOURISTIQUES (OT/SI/MAISON DU TOURISME)**

Rien de plus frustrant pour un touriste que de devoir rebrousser chemin une fois arrivé devant l'interdiction de passage

## II.2 LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'ITINÉRAIRES

### II.2.1 IMAGINER, DIMENSIONNER

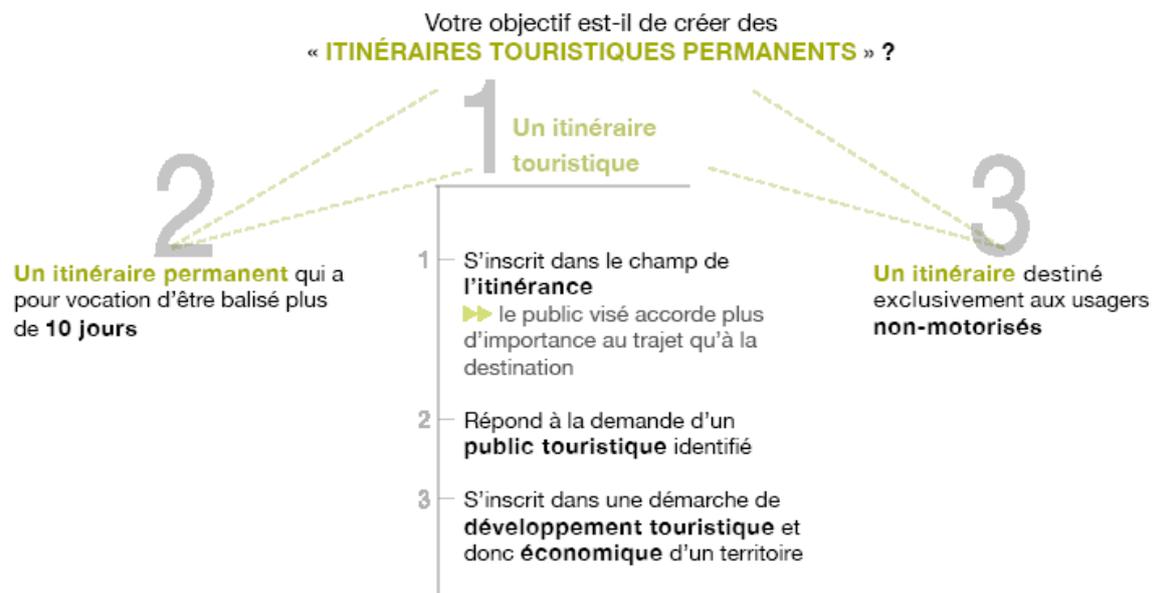
#### MON PROJET



Attention ces critères sont essentiels si vous voulez prétendre à une reconnaissance et un subventionnement de la part du CGT !

AVANT TOUT, SE POSER LES BONNES QUESTIONS...

1. POURQUOI BALISER ? QUELS SONT MES OBJECTIFS ?



Si ces notions ne sont pas claires pour vous, nous vous invitons à lire les commentaires explicatifs et conseils repris dans la rubrique «**POUR QUI ? POURQUOI BALISER ?** »

## 2. EST-CE NÉCESSAIRE ?

SI VOUS AVEZ DÉJÀ DES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES BALISÉS SUR VOTRE TERRITOIRE, COMMENCEZ PAR EN FAIRE UNE ÉVALUATION PRÉCISE ET RIGOUREUSE.

### A partir d'indicateurs fiables, déterminez :

- La fréquentation de vos itinéraires ►► à partir de comptages, de statistiques de vente de carte,...
- Le niveau de gestion et d'entretien ►► quel personnel et quelle charge de travail est réservée à ce poste ? Combien de visites de contrôle par an ?
- Quel bilan tirer de ces rapports ? ...
- Les retombées économiques locales ►► à partir des données du secteur horeca, ...
- Enfin, déterminez si les coûts de gestion actuelle du réseau sont supportables eu égard à vos finances et aux retombées générées ?

### En fonction du diagnostic que vous aurez posé, choisissez !

- Le statut quo ►► car le réseau fonctionne et répond à la demande de la clientèle
- La refonte du réseau actuel ►► pour l'opérationnaliser, pour le rendre supportable économiquement, ...
- Le développement du réseau et la création de nouveaux itinéraires ►► pour enrichir l'offre et permettre de toucher de nouveaux publics, en conservant le public actuel



**Pour plus de détails sur l'évaluation d'un itinéraire ou d'un réseau, rendez-vous sous l'onglet « L'ÉVALUATION D'UN RÉSEAU »**

## 3. POUR QUI VAIS-JE CRÉER DES ITINÉRAIRES BALISÉS ?

FAITES DES CHOIX ! VISEZ UN PUBLIC PRÉCIS ET ADRESSEZ-VOUS SPÉCIFIQUEMENT À LUI !

Attention, répondre « Monsieur et Madame tout le monde » ou « Le grand public » n'est pas une réponse. Soyez plus précis. Par exemple, voulez-vous destiner votre itinéraire principalement à :

- des familles avec jeunes enfants
- des sportifs
- des flâneurs
- un public citadin « branché techno »
- un public branché patrimoine
- des locaux, promeneurs du dimanche
- des touristes hébergés dans les gîtes locaux

La difficulté technique de l'itinéraire, la longueur, les types de paysages traversés, le type de communication, les lieux de départ... Autant d'éléments qui dépendent directement du public que vous souhaitez viser. Peut-être même qu'en fonction du public visé, le balisage n'est pas l'outil le plus adéquat.

## 4. MON PROJET A-T-IL UNE PERTINENCE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ?

PENSEZ RETOMBÉES ÉCONOMIQUES !



**Pour vous aider à répondre à toutes ces questions et pour vous assurer une bonne base de départ dans votre projet, lisez les conseils et tuyaux repris dans la rubrique « POUR QUI ? POURQUOI BALISER ? »**



## II.2.2 CONSTRUIRE LE RÉSEAU

### UN OUTIL UTILE : LE S.I.G.

QU'EST-CE QU'UN S.I.G. (SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE) ?

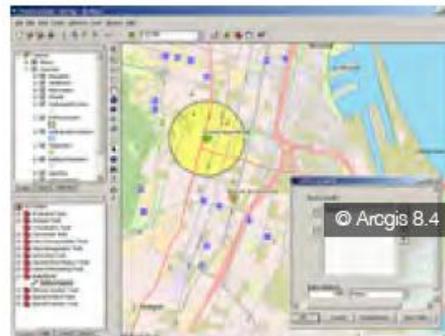
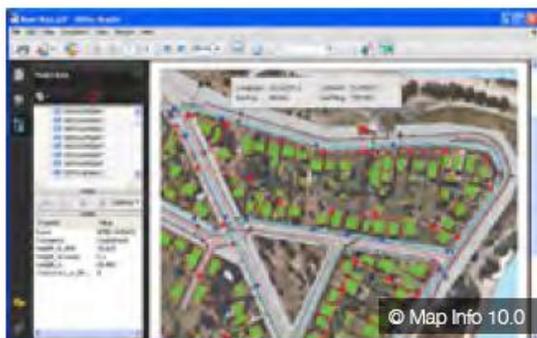
C'est un **logiciel informatique** qui permet de **géoréférencer des données**. Autrement dit, il permet d'attribuer très simplement des coordonnées géographiques à tous les éléments en rapport avec votre projet balises, itinéraires, lieux d'intérêt patrimonial, bouchons de végétation, etc. A chaque objet créé, il permet d'y associer différents types de données préalablement choisies. Pour cette étape préparatoire, le recours à un SIG est recommandé.



**Attention, ce type d'outil nécessite certaines compétences pour pouvoir l'utiliser. En outre, il représente un certain investissement.**



Pour chaque balise située sur la carte vous pouvez y associer un code, une date de placement, la couleur, le contenu, etc. Voici deux exemples de S.I.G.



**Le dossier que vous devez constituer à l'intention du CGT devra comporter la cartographie de chacun des itinéraires.**

Le S.I.G. vous permettra de :

- Cartographier** votre/vos itinéraires
- Visualiser** de manière globale votre réseau
- Positionner** clairement les équipements
- Repérer** et cartographier les statuts fonciers
- Indiquer** les zones sur lesquelles il faut intervenir avant l'ouverture de l'itinéraire ►► lieux à sécuriser, bouchons de végétation, etc.
- Gérer** finement l'ensemble du réseau et les itinéraires qui le constituent.
- Reproduire** et imprimer toutes les cartes ou extraits de carte nécessaires



**Vous trouverez un document récapitulatif des documents constitutifs du dossier à adresser au CGT à la rubrique « SYNTHÈSE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ».**

## PRÉFIGURER LE PROJET SUR CARTE

### COMMENCEZ PAR CARTOGRAPHIER LA SITUATION EXISTANTE :

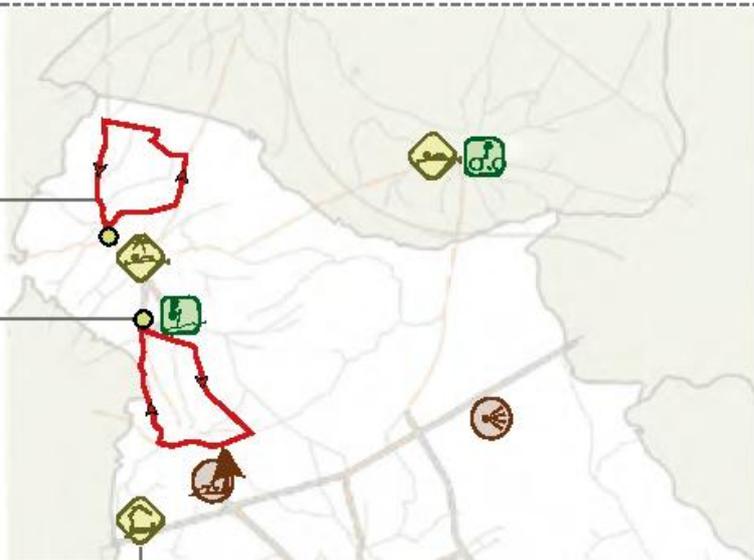
#### Les itinéraires

Les itinéraires existants, qu'ils soient balisés ou non, ainsi que pour les itinéraires balisés, leur sens de progression

#### Les points de départ actuels

#### L'offre touristique et économique

Les sites/lieux touristiques, les commerces de proximité, l'horeca, les gîtes et chambres d'hôtes, le patrimoine intéressant, les points de vue.



**Ne vous limitez pas à votre territoire ! Voyez aussi ce qu'il se passe chez vos voisins...**

### CHOISISSEZ/CONSTRUISEZ VOS ITINÉRAIRES EN FONCTION :

#### DU TYPE D'UTILISATEUR

Promeneur, randonneur, vététiste, équestre, cyclotouriste...

- ➔ Pour chacun de ces types d'utilisateur, ciblez le plus finement possible votre cœur de cible
  - ▶▶ familles avec jeunes enfants, sportifs, etc.

**Pour vous aider à choisir le bon type d'itinéraire par rapport à votre public-cible, rendez-vous à la rubrique « POUR QUI ? POURQUOI BALISER ? »**

#### DE L'EXISTANT

Posez-vous la bonne question avant de dessiner votre nouvel itinéraire :  
Est-il nécessaire d'ajouter un nouvel itinéraire à ceux qui existent déjà ?

- ➔ Si oui, quels manquements avez-vous constatés aux itinéraires actuels ?

**Exemple de constat :** Vous avez identifié un pôle touristique et/ou d'hébergement à partir duquel il n'y a pas d'itinéraires de promenade adaptés au type de clientèle qui fréquente ce pôle.

- ➔ Faites en sorte que votre/vos itinéraires réponde(nt) à ces manquements.

## CHOISISSEZ/CONSTRUISEZ VOS ITINÉRAIRES EN FONCTION :

### DU STATUT JURIDIQUE DE VOS SENTIERS

Vérifiez et localisez les principaux propriétaires privés présents sur le territoire.

Localisez les principales zones qui risquent de poser problème en terme d'obtention d'autorisation de passage et de balisage.



Où vous renseigner sur les principaux propriétaires privés ? Au service urbanisme de votre commune ou au service technique de la Province. Pour plus d'infos sur les autorisations de passage et de balisage, rendez-vous à la rubrique « **VÉRIFIER, TESTER LE RÉSEAU** »

### DE VOS OBJECTIFS TOURISTIQUES ET ÉCONOMIQUES

En fonction de vos objectifs, de vos clientèles, des pratiques envisagées, pensez :

- Itinéraires de liaisons entre deux plus petits itinéraires ►► permet à moindre frais d'offrir un plus long parcours à une cible «promeneurs sportifs»
- Itinéraires passant par des sites/lieux stratégiques identifiés ►► sites touristiques, horeca,...



**A défaut de pouvoir passer directement par les lieux stratégiques, pensez :**

- Diverticules pour rejoindre un site particulier ►► restaurant « randonneur bien-venu », point de vue intéressant,...
- Itinéraires de liaisons vers des localités, vers des prestataires identifiés ►► horeca, superette,...

## **II.2.3 VÉRIFIER, TESTER LE RÉSEAU**

### ***DESCENDRE SUR LE TERRAIN***

**DANS LA PEAU D'UN PROMENEUR OU D'UN TOURISTE QUI DÉCOUVRE LE TERRITOIRE, PARCOUREZ LES SENTIERS QUE VOUS AVEZ SÉLECTIONNÉS !**

**VÉRIFIEZ, SUR LE TERRAIN, LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE L'ITINÉRAIRE.**

#### **EST-IL ADAPTÉ À VOTRE PUBLIC-CIBLE ?**

- présence d'ouvertures paysagères
- nuisances sonores, visuelles et olfactives
- sentiment d'insécurité chiens agressifs, ...
- traversée de voirie particulièrement dangereuse

Autant de paramètres difficiles à appréhender devant son PC. Quant à Google street view, il n'est pas (encore) disponible sur les sentiers...



Rien de tel que d'aller se rendre compte de la réalité de terrain en essayant d'endosser le statut d'un promeneur qui découvre pour la première fois le territoire. À votre avis, quelle image gardera-t-il de sa visite ?

### ***CONCERTEZ ET PRÉ-VALIDER***

**PRÉ-VALIDEZ LE PROJET AVEC LES GESTIONNAIRES DE L'ESPACE COMMUNE, DNF, PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES IDENTIFIÉS,...**

- ➔ Rencontrer préalablement, à la constitution de votre dossier, les gestionnaires de l'espace, vous permettra d'anticiper d'éventuels problèmes liés à l'ouverture de votre itinéraire
- ➔ autorisation de passage, zones naturelles sensibles inaccessibles,... gestion de votre produit  
conflits d'usage, zone de chasse, etc.
- ➔ Ces rencontres contribueront peut-être également à garantir la pérennité de votre itinéraire projet de réaménagement de site, ...



Aujourd'hui, vous n'avez plus d'obligation de contacter le Cantonnement de la Division Nature et Forêt (DNF). C'est le CGT qui s'en charge lorsqu'il reçoit votre dossier. Néanmoins, ce contact préalable pourra vous assurer rapidement de la faisabilité de votre projet. Les agents de le DNF pourront également vous conseiller dans le choix des itinéraires.

## VÉRIFIER LE STATUT JURIDIQUE DES CHEMINS À EMPRUNTER

### QUEL STATUT JURIDIQUE : PUBLIC OU PRIVÉ ?

Ils sont publics s'ils sont repris à l'atlas des chemins vicinaux



S'ils sont privés

1. Consultez le cadastre afin de déterminer la référence cadastrale de la section privée.
2. Faites une demande à la commune concernée afin d'obtenir pour chaque référence collectée les coordonnées du propriétaire.

## **DEUX TYPES D'AUTORISATIONS DOIVENT ÊTRE DEMANDÉS AUX PROPRIÉTAIRES RECENSÉS SUR LE PARCOURS DE VOTRE ITINÉRAIRE :**

### **1. L'AUTORISATION DE PASSAGE**

Cette autorisation est à demander au propriétaire de l'assiette de la voirie.

### **2. L'AUTORISATION DE BALISAGE**

Cette autorisation est à demander au propriétaire du terrain d'implantation de la balise, du panneau de départ...



**Vous trouverez le modèle de formulaire pour les demandes d'autorisation de passage ou de balisage en page suivante**

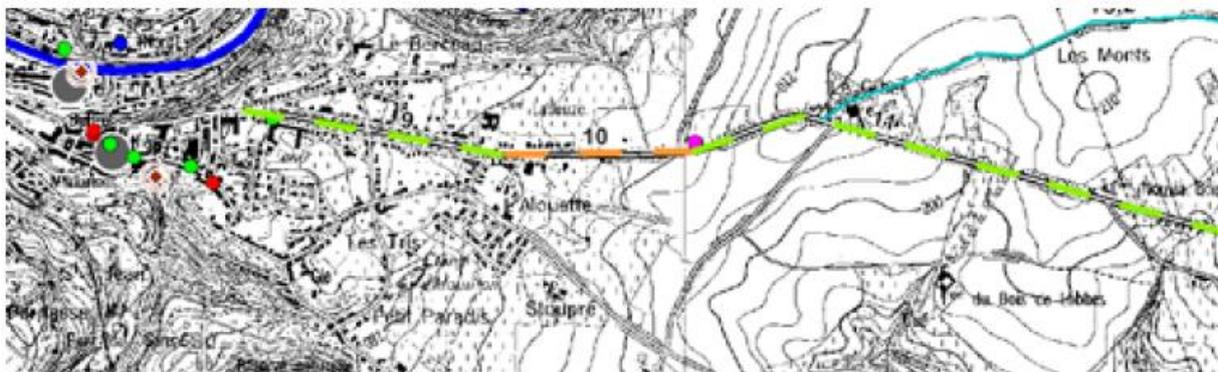
## **II.2.4 CORRIGER ET CONFIRMER**

### ***ENVOYER PUIS RÉCOLTER LES AUTORISATIONS***

#### **À CHAQUE PROPRIÉTAIRE PRIVÉ IDENTIFIÉ, ENVOYEZ UN PETIT DOSSIER COMPRENANT AU MINIMUM :**

La demande d'autorisation de passage à signer par le propriétaire ou le gestionnaire de la voirie un modèle type est disponible dans ce document, «**UN MODÈLE DE FORMULAIRE**».

Une cartographie reprenant au minimum le tronçon concerné par la demande



Joignez à cette demande l'un ou l'autre visuel destiné à présenter votre projet. Montrez au propriétaire l'importance que revêt son accord dans l'élaboration et la création d'un produit touristique qui a été étudié et réfléchi.

Prévoyez suffisamment de temps. Au gré des relances et/ou négociations, le temps prévu pour cette étape est généralement sous-estimé.

### ***CORRIGER PUIS ENFIN CONFIRMER LE PROJET***

#### **FAITES MAINTENANT LE BILAN EN FONCTION DE :**

- Vos propres constats de terrain,
- Des dernières consultations avec les Communes, le DNF, etc.
- Des réponses des propriétaires.

**CORRIGEZ ET ADAPTEZ VOTRE PROJET AFIN D'ÉVITER LES DERNIERS TRONÇONS PROBLÉMATIQUES (COÛT D'INTERVENTION TROP ONÉREUX, IMPOSSIBILITÉ D'OBTENTION DE L'AUTORISATION DE PASSAGE, ETC).**

## II.2.5 DÉFINIR LES OUTILS ET QUANTIFIER

### **DÉFINIR LES OUTILS À DÉVELOPPER ET À IMPLANTER**

#### LES OUTILS

Les outils disponibles pour matérialiser votre projet sur le terrain varient en fonction du **type d'itinéraire** que vous avez prévu de développer.  
Pour rappel, les deux principaux types d'itinéraires sont :

#### **LES ITINÉRAIRES EN BOUCLE**

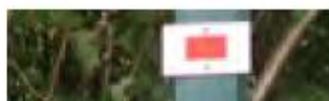


#### **LES ITINÉRAIRES POINTS-NŒUDS**



Les outils disponibles pour matérialiser votre projet sur le terrain varient en fonction du **type de pratique** pour lequel vous balisez

Les itinéraires pédestres



Les itinéraires équestres



Les itinéraires VTT



Les itinéraires cyclo



Les itinéraires de ski de fond



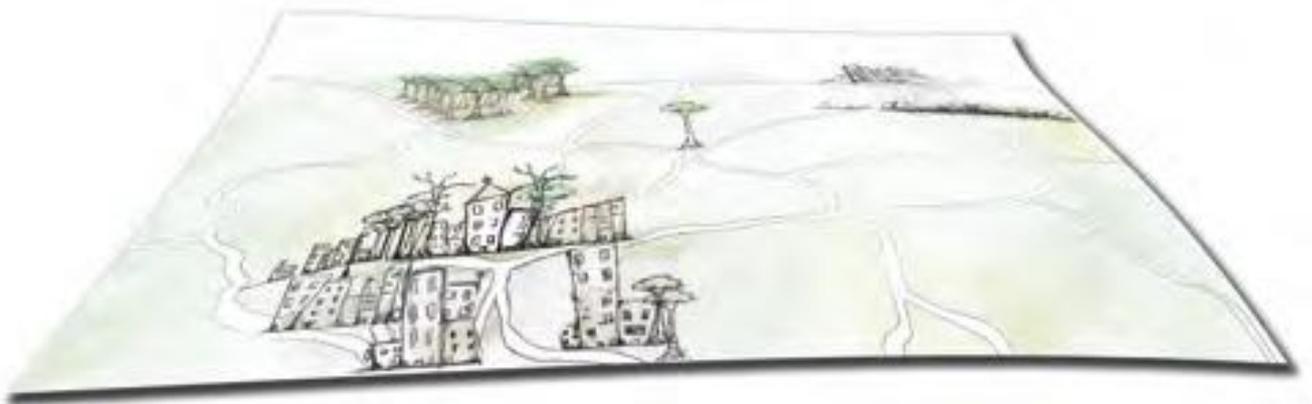


Pour le détail des outils de balisage, leur forme, leur nom, leur condition d'utilisation, consultez le chapitre 11.5 « **LES TECHNIQUES DE BALISAGE** »

## LE SCHÉMA D'IMPLANTATION THÉORIQUE

### REPORTER SUR VOTRE CARTE LES PRINCIPAUX OUTILS À IMPLANTER

- Les panneaux de départ
- Les principaux ensembles directionnels balises directionnelles complètes ou les points noeuds.
- Les lieux d'implantation des autres outils balises directionnelles simples, jalons seront déterminés sur le terrain.



## OUTIL

### LE PANNEAU DE DÉPART

#### FONCTION

- Accueille
- Interpelle
- Matérialise l'offre
- Informe

#### CRITÈRES DE CHOIX

Les panneaux de départ interpellent et matérialisent votre offre de promenade. Ne les cachez donc pas !

Deux mots d'ordre :

- 1** Allez « chercher » les touristes, là où ils sont !
- 2** Pensez retombées économiques locales !

Les principaux lieux stratégiques :

- au centre d'un village
- à proximité d'une offre d'hébergement, d'horeca
- à proximité de petits commerces (ravitaillement, produits locaux...), artisanat
- à proximité d'un site touristique, d'un OT, d'un SI

## FONCTIONS

- Orientent
- Proposent des alternatives
- Dirigent
- Donnent des informations en termes de longueur et de durée

## CRITÈRES DE CHOIX

L'objectif principal de ces ensembles est de permettre aux promeneurs **DE S'ORIENTER** et d'effectuer l'itinéraire qu'ils ont préalablement choisi. Placer ces ensembles signalétiques aux principales jonctions de votre réseau, y compris à proximité immédiate du point de départ.

Accompagnés d'une balise toponymique (BT) qui mentionne le nom du lieu, les ensembles signalétiques permettent **DE RYTHMER** le parcours et de donner une information sur le kilométrage restant. Les promeneurs cheminent de lieu-dit en lieu-dit. Placez donc les ensembles directionnels avec BT de manière à ce que les promeneurs puissent en rencontrer de manière suffisamment régulière.

Un ensemble signalétique est également un outil bien visible qui permet lui aussi **DE MATÉRIALISER** l'offre de promenade. Il permet de palier parfois à l'absence de point de départ. N'hésitez donc pas à en placer à des lieux stratégiques qui ne seraient pas équipés d'un point de départ comme le centre d'un village, à proximité d'une offre d'hébergement, horeca ou proche de petits commerces, d'un site touristique, OT, SI.

## RÉALISER LE SCHÉMA D'IMPLANTATION

### **SUR LE TERRAIN, DÉFINIR PRÉCISÉMENT LE LIEU D'IMPLANTATION**

#### **UN MOT D'ORDRE GÉNÉRAL : L'EMPATHIE**

Mettez-vous dans la peau d'un touriste qui ne connaît pas la région, qui n'a pas de carte.  
Où risque-t-il de se perdre ?

Où aimerait-il rencontrer une balise le confortant dans son itinéraire ?

Que va-t-il comprendre si je choisis de mettre cet outil à cet endroit ?

Ne laissez pas trop longtemps le touriste sans confirmation qu'il est bien sur la bonne route ! ... Même si il n'avait aucune chance de se tromper... Rassurez-le !

### **DES CRITÈRES PARTICULIERS À PARTIR DES LOCALISATIONS THÉORIQUES INITIALES**

#### *LES PANNEAUX DE DÉPART :*

Visibilité du panneau ; *essentiellement par votre public cible*

Accessibilité et facilité de parking ; *le temps de la promenade*

Intégration du panneau dans son environnement

Sécurité de l'emplacement ; *les promeneurs doivent pouvoir accéder et lire le panneau en toute sécurité*



## COMMENT CHOISIR LE LIEU PRÉCIS D'IMPLANTATION

### LES BALISES TOPONYMIQUES (BT) ET BALISES DIRECTIONNELLES COMPLETES (BDC) :

- Dépourvu d'ambiguïté
- Visible par tous les utilisateurs de(s) itinéraires quel que soit l'axe par lequel ils arrivent
- Sécurisé et « durable »
- ▶▶ veillez à ne pas exposer les ensembles directionnels aux véhicules qui pourraient passer à proximité :
  - tracteurs aux abords des champs
  - voitures des agents forestiers
  - véhicules de débardage en forêt
  - voitures et camions le long de voiries



**Ces ensembles signalétiques sont destinés à être lus à l'arrêt. Ils ne doivent donc pas être dimensionnés pour être lus en roulant à vélo par exemple.**

### LES BALISES DIRECTIONNELLES SIMPLES (BDS) :



#### FONCTION

Destinées à équiper une *bifurcation*

#### LOGIQUE D'IMPLANTATION

- À un changement de direction, à un carrefour, pour attirer l'attention du touriste qui sans quoi aurait eu tendance à aller naturellement dans une autre direction.

#### LIEU D'IMPLANTATION

- dépourvu d'ambiguïté
- visible par tous les utilisateurs de(s) itinéraires quel que soit l'axe par lequel ils arrivent
- sécurisé et « durable »
- ▶▶ veillez à ne pas exposer les ensembles directionnels aux véhicules qui pourraient passer à proximité :
  - tracteurs aux abords des champs
  - voitures des agents forestiers
  - véhicules de débardage en forêt
  - voitures et camions le long des voiries



## LES JALONS :



### FONCTION

Destiné à confirmer aux touristes qu'ils sont sur le bon chemin.

### LOGIQUE D'IMPLANTATION

- Après un changement de direction matérialisé par une BDS ou BDC : deux jalons Information – confirmation – rappel
- Après avoir croisé un sentier, un chemin : un jalon
- Après un long tronçon sans balisage: un jalon

### LIEU D'IMPLANTATION

- dépourvu d'ambiguïté
- visible par tous les utilisateurs de(s) itinéraires
- sécurisé et « durable »
- ▶▶ veillez à ne pas exposer les ensembles directionnels aux véhicules qui pourraient passer à proximité :
  - tracteurs aux abords des champs
  - voitures des agents forestiers
  - véhicules de débardage en forêt
  - voitures et camions le long de voiries



## II.2.6 CONSTITUER ET ENVOYER LE DOSSIER

### **REMP LISSEZ LES FORMULAIRES**

- Les renseignements généraux : nom, adresse, statut du demandeur.



Il n'est plus nécessaire de représenter un pouvoir public pour réaliser un itinéraire. Toute personne qui souhaite réaliser un itinéraire touristique permanent qui répond aux normes édictées par la Région peut demander la reconnaissance de son itinéraire.



L'opportunité touristique : le décret impose que toute demande soit motivée en profondeur.



Pour vous assurer de la pertinence touristique de votre réseau, prenez connaissance des infos reprises dans les rubriques suivantes :

- IMAGINER, RÊVER**
- POUR QUI ? POURQUOI BALISER ?**

- L'entretien, vous devez vous engager à entretenir les balises pendant un minimum de huit ans.
- Les caractéristiques physiques de l'itinéraire (distance, difficulté, etc).
- La définition des matériaux et des techniques d'implantation mises en œuvre.
- Le choix des signes normalisés.

### **COMPILEZ LES INFORMATIONS ET ANNEXES**

- Schéma d'implantation.
- Carte.
- Métré : estimation des coûts de réalisation et d'entretien.
- Autorisations de passage et de balisage : les autorisations de passage ne sont nécessaires que pour les chemins privés.



Quelques conseils pour faciliter le travail des agents du CGT :

- Veillez à rassembler toutes les autorisations de passage nécessaires et de balisage par itinéraire et à les assembler. Si une autorisation concerne plusieurs itinéraires, faites-en une photocopie afin qu'elle apparaisse dans chaque annexe.
- Veillez à placer ces autorisations séquentiellement dans le sens de progression de l'itinéraire et à indiquer les secteurs qu'elles concernent, au besoin à l'aide d'un extrait cartographique.



### ENVOYER LE DOSSIER

- Par recommandé
- En trois exemplaires
- À l'adresse suivante :



## **PUIS...PATIENTEZ**

	<b>Après examen le CGT décidera de :</b>
	<input type="checkbox"/> délivrer une autorisation de balisage sans restriction
	<input type="checkbox"/> réserver sa réponse
	<input type="checkbox"/> refuser le projet

### **APRÈS 15 JOURS**

Le CGT vous informera de la recevabilité du dossier :

- Si le dossier est incomplet, le CGT vous adresse un relevé des pièces manquantes.
- Si le dossier est complet, le CGT accuse réception de la demande d'autorisation.

### **AU PLUS TARD 6 MOIS APRÈS L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

La décision du CGT vous sera notifiée.

### **POSSIBILITÉS DE RECOURS**

#### **EN CAS DE REFUS DU CGT, 2 POSSIBILITÉS :**

- remettre le travail sur le métier pour conformer votre projet aux prescrits régionaux
- vous pourvoir en recours en suivant la procédure ci-dessous:

#### **AVERTIR :**

Dans les trente jours qui suivent la notification de refus:

Adressez un courrier recommandé au CGT accompagné d'une copie de la décision contestée.

Dans les dix jours qui suivent la réception du recours :

Le CGT vous adressera, alors, un accusé de réception par lettre recommandée.

#### **ARGUMENTER :**

Vous pouvez demander à être entendu soit en informant le CGT dans votre lettre de recours, soit en le demandant au CGT dans les quinze jours qui suivent la réception de l'accusé de réception.

Vous serez averti au moins huit jours à l'avance de la date choisie pour votre audition.

Vous pourrez vous faire accompagner ou vous faire représenter par la personne de votre choix. Un procès verbal sera réalisé.

#### **STATUER :**

Le Gouvernement statue alors sur le recours.

La notification vous sera envoyée dans un **délai de soixante jours**.

	<b>Pour rappel, la manière la plus efficace pour éviter un refus en «bout de course» est de contacter le CGT de manière informelle en amont du projet «IMAGINER, DIMENSIONNER»</b>
---	--

## **II.3 MONTAGE ET RECONNAISSANCE DU PRODUIT**

### **II.3.1 LE MONTAGE FINANCIER**

#### **INTRODUCTION**

##### LES SUBVENTIONS POSSIBLES

Il est nécessaire d'obtenir de la part du CGT :

- une **reconnaissance** d'un itinéraire pour pouvoir prétendre à une subvention pour la conception et l'équipement de l'itinéraire.
- une **reconnaissance** de la carte de promenades pour pouvoir prétendre à une subvention pour la conception, l'édition et l'impression de celle-ci.
- une **reconnaissance** du descriptif de promenades est indispensable pour pouvoir prétendre à une subvention pour la conception, l'édition et l'impression de descriptif de promenade.

##### LA QUOTE-PART PROPRE POUR LE BALISAGE

En cas de subvention de votre projet par le CGT, il vous restera à couvrir 40% du budget total de votre projet, voire peut-être moins si vous remplissez un certain nombre de critères.

##### LES COÛTS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Un poste qu'il est indispensable de prévoir dès l'entame de votre projet : un budget concernant les frais d'entretien et de gestion du réseau.

Mais pour ce poste là aussi, le CGT peut vous donner un coup de pouce

## LE «SUBVENTIONNABLE»

### AU NIVEAU DES ITINÉRAIRES

- La conception du plan de balisage
- La réalisation des balises
- La pose des balises
- Une réserve



Qu'entend le CGT par « balises » ?- Les balises toponymiques, les balises directionnelles complètes, les balises directionnelles simples, les jalons, les panneaux de départ et d'information. Pour l'explication détaillée de chacun des outils : rendez-vous à la rubrique « **LES OUTILS ET LES NORMES** »



Les équipements de confort et infrastructures (bancs, tables de pique-nique, panneaux d'interprétation, ...) ainsi que les aménagements de voiries et abords (reprise de l'assiette des itinéraires permanents, aménagement paysager d'un point de vue, d'une zone de départ,...) sont également « subventionnables » en suivant une procédure parallèle à celle menée pour votre itinéraire. Pour tous renseignements concernant ces possibilités de subvention : « **DES SUBVENTIONS À L'ÉQUIPEMENT** »

### AU NIVEAU DES CARTES DE PROMENADE

- La réalisation du fond cartographique.
- La conception, l'édition et l'impression des cartes.

### AU NIVEAU DES DESCRIPTIFS DE PROMENADES

- La conception, l'édition et l'impression des descriptifs.

### AU NIVEAU DE L'ENTRETIEN ET DE LA GESTION DU RÉSEAU

Une subvention peut-être également accordée pour la fourniture de balise de réserve.

## LES CONDITIONS MINIMALES DE SUBVENTIONS

### LA CONDITION GÉNÉRALE

Le projet doit avoir pour objectif **le développement d'un produit** ou d'un outil à finalité **TOURISTIQUE**.

À ce titre, l'itinéraire permanent, la carte de promenades ou le descriptif de promenade doivent être jugés comme pouvant contribuer au développement touristique en Région wallonne.

### AU NIVEAU DES ITINÉRAIRES

**Pour pouvoir prétendre à une subvention** le balisage d'un itinéraire doit, par définition, être dûment autorisé par le CGT. Il faut donc veiller pour ce faire à :

- Utiliser le balisage normalisé.
- Respecter les procédures de demandes d'autorisation et de subvention.
- Fournir une série de documents annexes à la demande (métré, schéma d'implantation, etc).
- Entretenir le balisage pendant **au moins huit ans**.

### AU NIVEAU DES CARTES ET DESCRIPTIFS DE PROMENADES

- Respecter les conditions de reconnaissance des cartes et descriptifs de promenades.
- S'engager à ne pas vendre les cartes et descriptifs à un prix excédant 8 euros par exemplaire (prix indexable).
- Mentionner sur le document « Ne peut-être vendu à un prix excédant 8 euros».



**Une indexation de ce prix liée à l'indice des prix à la consommation en vigueur à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du décret est prévue.**

### AU NIVEAU DE L'ENTRETIEN ET DE LA GESTION DU RÉSEAU

La demande de subvention concernant les balises de remplacement :

- Doit se faire complémentaire à la démarche d'autorisation de balisage de l'itinéraire.
- Porte sur un nombre de balises équivalent au maximum à 40 % du nombre de balises nécessaires pour équiper l'itinéraire. Avec pour objectif de maintenir l'itinéraire pendant une durée de 8 ans.

## LE TAUX DE SUBVENTION

### AU NIVEAU DES ITINÉRAIRES ET DES BALISES DE REMPLACEMENT

**TAUX DE BASE** > Le taux de subvention est fixé à 60%

#### AUTRE TAUX

Si le projet répond à un certain nombre de critères supplémentaires, le projet peut être subventionnable à hauteur de 80%. Ces conditions sont :

Au niveau du territoire

Le projet s'inscrit au sein d'un territoire touristique élargi se prévalant d'une unité touristique. Le projet porte sur un territoire couvrant plusieurs communes. Idéalement le territoire de la Maison de Tourisme.

Au niveau des acteurs locaux

Autour du projet, se met en place une concertation et une coopération entre les différents acteurs touristiques locaux afin de développer une stratégie commune.

Au niveau de l'information

Le projet informe des touristes sur les possibilités d'hébergements, les autres itinéraires permanents et les sites et activités touristiques de sa région.

Au niveau de la promotion

La promotion du produit créé s'inscrit de manière claire et cohérente dans la politique de communication du territoire duquel il se revendique.



Les conditions d'octroi du subside de 80% sont largement commentées et expliquées au travers des documents contenus dans :  
« **POUR QUI ? POURQUOI BALISER ?** »

### AU NIVEAU DES CARTES ET DESCRIPTIFS DE PROMENADES

#### AU NIVEAU DES CARTES :

La subvention pour la conception, l'édition et l'impression est fixée forfaitairement à 60€ par décimètre carré de fond de carte avec une subvention maximale plafonnée à 3.000€ (montants indexables – consulter les annexes pour montants indexés).

#### AU NIVEAU DES DESCRIPTIFS DE PROMENADES :

Le taux de subvention est fixé à 40% pour la conception, l'édition et l'impression des descriptifs avec un maximum plafonné à 4.000 € (montant indexable – consulter les annexes pour montant indexé).



exemple de cartographie réalisée pour représenter un territoire

## II.3.2 SYNTHÈSE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### VADE-MECUM DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

#### Avant la réalisation

- 1** Si nécessaire, récolte des demandes d'autorisation de passage.
- 2** Constitution et envoi de la demande d'autorisation et de reconnaissance.  En trois exemplaires.  
 Par recommandé.
- 2<sup>bis</sup>** En cas de recours éventuel : Envoi d'un courrier.  Par recommandé.  
 Dans les trente jours qui suivent la notification.

#### Pendant et après la réalisation

##### Pour la subvention des itinéraires :

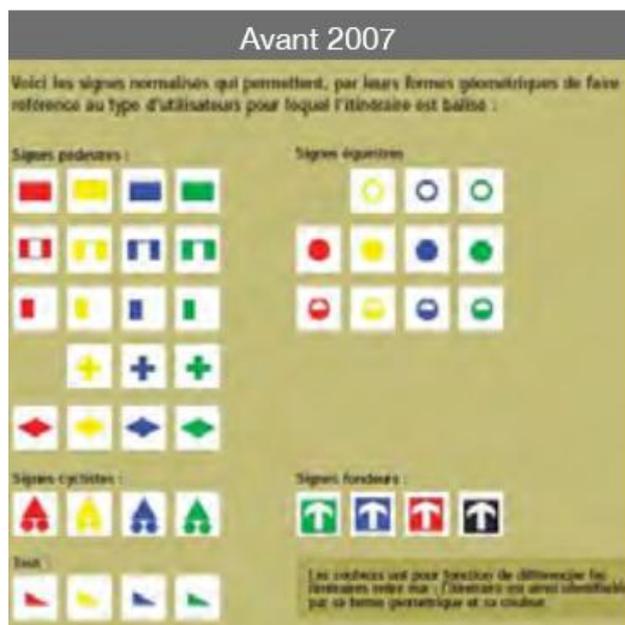
- 3** Envoi des pièces justificatives des dépenses liées à la conception, la fabrication ou la pose des balise de l'itinéraire.  À concurrence d'au moins un tiers des dépenses prévues.
- 4** Envoi du décompte final.  Au plus tard avant l'expiration du douzième mois suivant la date de la dernière liquidation provisoire.

##### Pour la subvention des cartes et descriptifs de promenades :

- 3** Envoi du décompte final.  Après l'édition de la carte ou des descriptifs.  
 Après l'envoi en trois exemplaires du document imprimé.

## II.3.3 DOIS-JE ME METTRE EN CONFORMITÉ ?

### LES SIGNES DE BALISAGE



Aujourd'hui	
	PIÉTON rouge / jaune / vert / bleu
	VÉLOTOURISTE rouge / jaune / vert / bleu
	VÉTÉTISTE rouge / jaune / vert / bleu
	ATELAGE couleur unique orange
	CAVALIER couleur unique orange L'orientation du fer à cheval donne la direction à suivre : ouverture en bas = tout droit; ouverture à gauche = à droite; ouverture à droite = à gauche.
	SKI DE FOND vert / bleu / rouge / noir en fonction de la distance.
	PLUSIEURS USAGERS NON MOTORISÉS rouge / jaune / vert / bleu



L'utilisation du signe «plusieurs usagers» implique l'obligation de renseigner sur le panneau de départ, quels usagers sont concernés. Pour des raisons de clarté pour le promeneur, ce signe n'est pas recommandé et ne peut être utilisé que lorsque l'entièreté de l'itinéraire est accessible aux usagers concernés.

## **ANCIEN ET NOUVEAU DÉCRET, LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS**

### **LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE**

Avant 2007

#### **POUR LES ITINÉRAIRES EN FORÊT**

La demande d'autorisation de création d'un itinéraire se faisait auprès de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. Les modalités administratives variaient suivant que l'itinéraire était circonscrit à un seul massif ou pas.

#### **POUR LES ITINÉRAIRES HORS FORÊT**

Il n'y avait pas de demande particulière à soumettre.

Aujourd'hui

#### **TOUS LES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES PERMANENTS HORS OU EN FORÊT**

Doivent être autorisés par le Commissariat général au Tourisme. C'est lui qui est chargé de la demande d'avis auprès de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, en cas de passage en forêt.

## MISE EN CONFORMITÉ OU STATUT QUO ?

### LES ITINÉRAIRES FUTURS ET CEUX CRÉÉS DEPUIS 2007

Ils doivent obligatoirement respecter le nouveau décret.



### LES ITINÉRAIRES CRÉÉS AVANT 2007

#### SI ILS SONT EN FORÊT (EN PARTIE OU PARTIELLEMENT)

Vérifiez qu'ils ont bien obtenu un numéro de reconnaissance régionale du CGT via le DNF lors de la demande d'autorisation déposée à sa conception.

##### Si l'itinéraire a **bien ce numéro de reconnaissance**

Il n'y a pas d'obligation ou de nécessité de recommencer le balisage existant autorisé. Le balisage, même s'il ne répond plus aux normes actuelles, peut continuer à être utilisé sur l'itinéraire. Le remplacement des balises abîmées peut se faire en maintenant le signe de balisage initialement utilisé. Celles-ci ne seront plus subventionnables.



##### Si l'itinéraire n'a **pas ce numéro de reconnaissance**

Il y a alors obligation de se mettre en conformité à la présente réglementation. Un dossier d'autorisation et de reconnaissance comprenant, notamment le nouveau signe de balisage choisi, doit être déposé auprès du CGT



#### SI ILS SONT HORS FORÊT (TOTALEMENT)

Ils n'ont, de facto, pas pu obtenir de numéro de reconnaissance sous la précédente réglementation. Il y a alors obligation de se mettre en conformité avec la présente réglementation. Un dossier d'autorisation et de reconnaissance, comprenant notamment le nouveau signe de balisage choisi, doit être déposé auprès du CGT.



## **II.3.4 LES AUTORISATIONS ET LES RECONNAISSANCES DU CGT**

### **INTRODUCTION**

#### **LES ITINÉRAIRES**

L'obtention d'**une autorisation de baliser** délivrée par le CGT est un préalable obligatoire au **balisage** d'un itinéraire permanent. Il est donc un préalable inévitable pour prétendre à une subvention pour l'équipement de l'itinéraire.

#### **LES CARTES DE PROMENADES**

L'obtention d'une **reconnaissance** par le CGT n'est pas obligatoire en ce qui concerne la réalisation et la publication d'une carte de promenade. Par contre la reconnaissance de la carte est indispensable pour pouvoir prétendre à **une subvention** pour la conception, l'édition et l'impression de carte de promenades (uniquement pour les itinéraires reconnus).

#### **LES DESCRIPTIFS DE PROMENADES**

L'obtention d'une **reconnaissance** par le CGT n'est pas obligatoire en ce qui concerne la réalisation et la publication de descriptifs de promenades. Par contre la reconnaissance des descriptifs est indispensable pour pouvoir prétendre à une **subvention** pour la conception, l'édition et l'impression de descriptif de promenades (uniquement pour les itinéraires reconnus).

### **LES CONDITIONS MINIMALES D'AUTORISATION D'UN ITINÉRAIRE DE PROMENADE**

#### **UN BALISAGE NORMALISÉ**

Balises directionnelles complètes, balises directionnelles simples, jalons doivent respecter le cahier des normes.

Panneaux de départ, balises directionnelles et jalons sont munis des signes normalisés prévus au cahier des normes.

#### **UNE PROCÉDURE À RESPECTER**

La demande doit être introduite au moyen du formulaire délivré par le CGT  
Le formulaire doit être dûment complété.

#### **UN SCHÉMA DIRECTEUR COMPLET**

Une carte au 10.000, 20.000, 25.000 ou 50.000ème indiquant pour chaque itinéraire le tracé projeté

Le positionnement sur cette carte de l'ensemble des balises.

Le nombre de chaque type de balises.

Le numéro d'identification ou la dénomination de chaque itinéraire.

Les matériaux des balises ainsi que les techniques d'implantation mises en oeuvre.

Le signe de balisage normalisé souhaité pour chaque itinéraire.



Fournir un fichier .shp ou .gpx de chaque itinéraire permettra au CGT de se rendre compte plus facilement et rapidement de la pertinence de vos itinéraires.

## UN MÉTRÉ

Un estimatif du coût de réalisation de l'itinéraire

## DES AUTORISATIONS

Les autorisations de passage signées par les propriétaires concernés.



Vous trouverez le modèle de formulaire pour les demandes d'autorisation de passage ou de balisage en page suivante

## UNE OPPORTUNITÉ TOURISTIQUE

Un argumentaire détaillé explicitant l'opportunité touristique de création de l'itinéraire et le public attendu.

## UN ENTRETIEN PRÉVU, ORGANISÉ ET BUDGÉTÉ

Un engagement écrit et motivé du demandeur de l'autorisation à entretenir pendant huit ans l'ensemble des balises.

## **LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE D'UNE CARTE DE PROMENADES**

### LA CARTE

#### **ELLE DOIT AU MOINS REPRENDRE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

LE FOND CARTOGRAPHIQUE :

- A** les informations altimétriques (le relief)
- B** l'ensemble des voiries
- C** l'ensemble des sentiers et chemins tels qu'ils existent sur le terrain
- D** les zones boisées, urbaines, cultivées
- E** les cours d'eau (fleuves, rivières, ruisseaux, rus)
- F** les voies ferrées
- G** les constructions habitées et inhabitées
- H** tout élément remarquable pouvant servir de point de repère pour l'utilisateur (clocher d'église, calvaire, monument historique, statue, château ...)

LES INFORMATIONS À PLACER SUR LA CARTE :

- A** le nom des lieux-dits, villages, villes, régions et provinces
- B** le nom des routes
- C** les éléments d'intérêt touristique
- D** les principales indications permettant d'accéder au point de départ des promenades



### **DES ITINÉRAIRES PERMANENTS ET RECONNUS**

La carte ne doit reprendre et signaler que des itinéraires qui sont permanents et reconnus.

Les tracés de chacun des itinéraires sont reportés sur la carte.

La forme et la couleur exactes des signes présents sur le terrain sont répertoriés pour chaque itinéraire concerné.

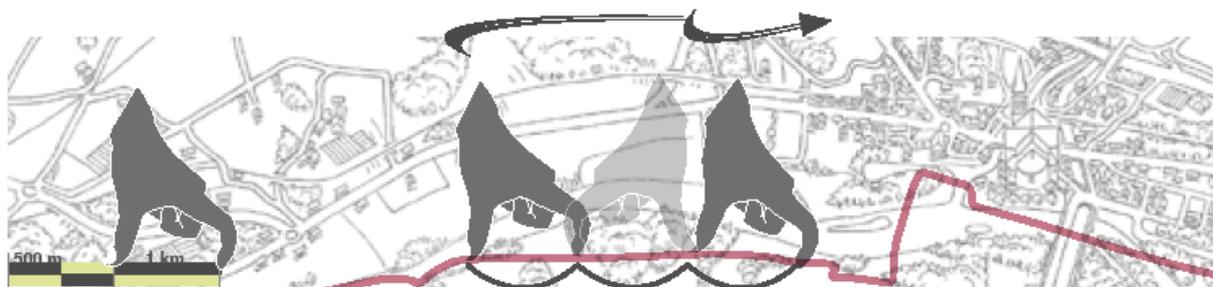
Pour chaque itinéraire est mentionné la longueur, le sens et le niveau de difficulté.

### **UNE ÉCHELLE CLAIRE**

La carte est établie à l'échelle. Celle-ci est indiquée sur la couverture et sur la carte.



Privilégiez des échelles dessinées. Il n'est pas toujours facile de se rendre compte des distances à partir d'une échelle indiquée par une fraction de type 1/10.000ème. Avec une échelle dessinée, par contre, il suffit de reporter la distance de référence sur la carte à l'aide d'un objet (ficelle, stylo) pour évaluer les distances. Voir exemple ci-dessous.



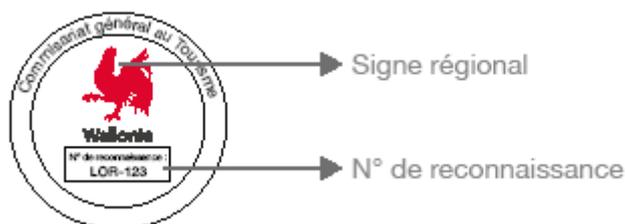
## UN PUBLIC CIBLE

La carte identifie les types d'utilisateurs concernés sur la couverture.

La carte répertorie chaque itinéraire en fonction des types d'utilisateurs concernés.

## LE SIGNE RÉGIONAL

Le signe régional ainsi que le numéro de la reconnaissance sont représentés sur la couverture de la carte.



## LES LANGUES

Sauf en ce qui concerne les noms de lieux, les indications, légendes, commentaires et explications seront au moins bilingues français-néerlandais ou français-allemand. Si une publication n'est pas au moins bilingue, elle n'est pas « de facto » à vocation touristique.

## AUTRES ÉLÉMENTS DEVANT FIGURER SUR LE DOCUMENT

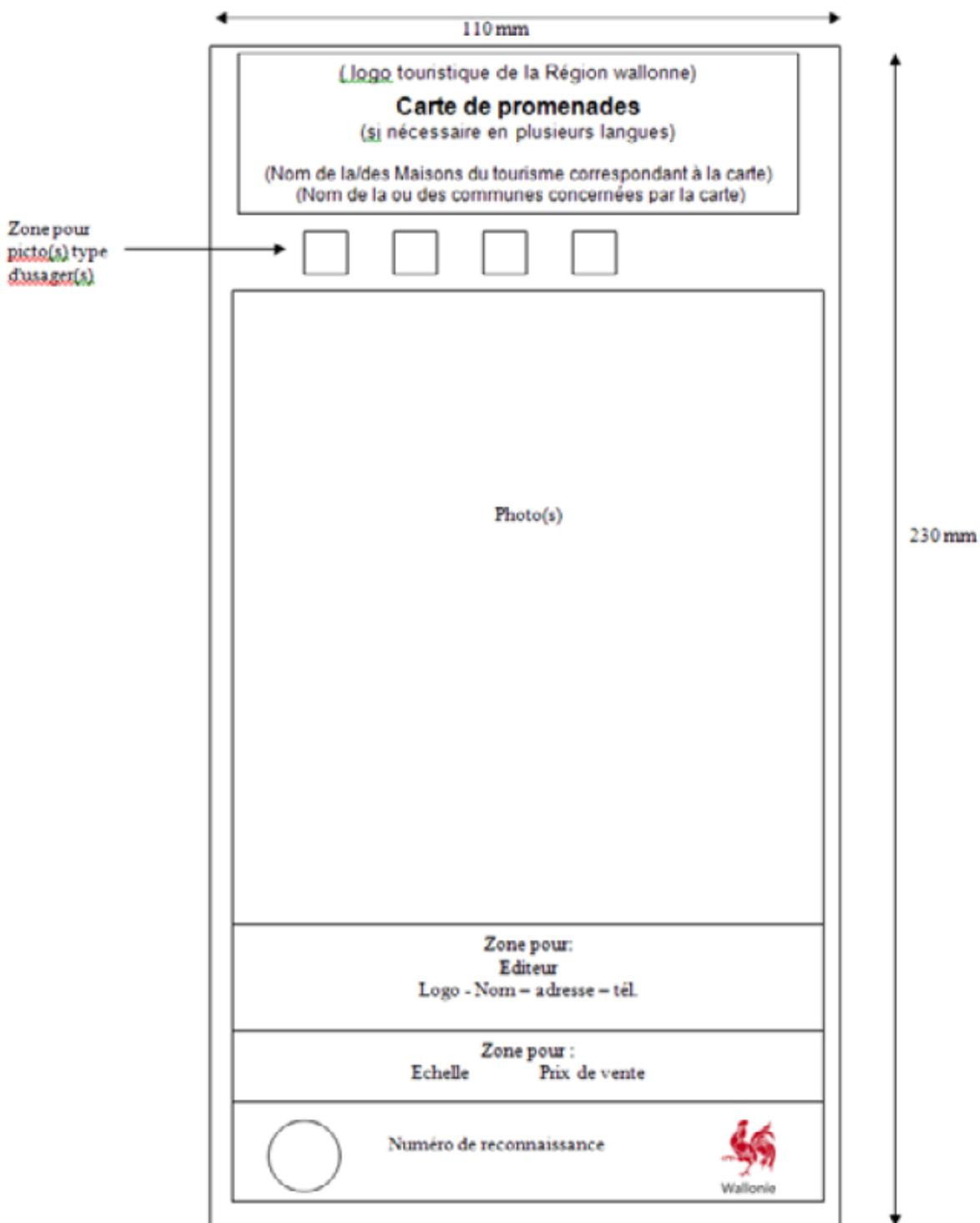
Les conseils de respect et de protection de la nature

Le nom et les coordonnées du titulaire de l'autorisation de chaque itinéraire permanent concerné ainsi que ceux de l'éditeur responsable.

## LE FORMAT DE LA PAGE DE COUVERTURE ET LES MENTIONS OBLIGATOIRES



Vous trouverez le modèle de format de la page de couverture et les mentions obligatoires en page suivante



**LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE D'UN DESCRIPTIF DE PROMENADES**

**UN DESCRIPTIF TECHNIQUE (BILINGUE OU MULTILINGUE) COMPREND AU MOINS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

- lieu de départ
- longueur
- temps de parcours moyen
- difficulté globale du circuit
- cumul des dénivelés
- éventuellement (s'ils sont significatifs) les altitudes minimale et maximale

**DES ITINÉRAIRES PERMANENTS ET RECONNUS**

Le descriptif ne doit reprendre et décrire que des itinéraires qui sont permanents et reconnus.

**UN PUBLIC CIBLE**

Le descriptif identifie les types d'utilisateurs concernés sur la couverture.

**LE SIGNE RÉGIONAL**

Le signe régional ainsi que le numéro de la reconnaissance sont représentés sur la couverture de la carte.



Il peut également présenter un tracé schématique des itinéraires permanents.

## **II.4 LA RÉGLEMENTATION**

### **II.4. 1 LE CODE WALLON DU TOURISME**

Vous pouvez trouver toute la réglementation relative aux itinéraires touristiques balisés dans les annexes

### **II.4.2 LA RESPONSABILITÉ DES CONCEPTEURS**

#### **RÉPERTORIER, SÉCURISER, PRÉVENIR**

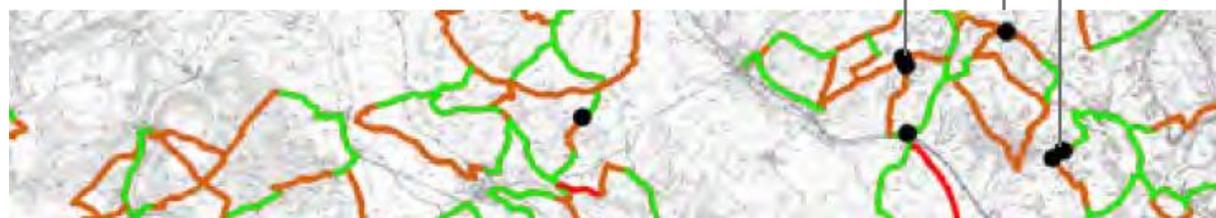
A l'instar des communes pour les voiries communales ou de la Région pour les routes régionales, la responsabilité civile des concepteurs d'itinéraires peut être engagée dans un certain nombre d'accidents survenus sur l'itinéraire.

#### **RÉPERTORIER**

Afin de minimiser les risques d'accidents, il est essentiel de répertorier sur l'itinéraire à créer l'ensemble des points présentant un risque en matière de sécurité.

Expl :

- Traversées de voiries à grand gabarit.
- Traversées de voiries ne présentant pas une visibilité sécurisante.
- Traversées de voiries succédant à une descente importante.
- Dénivelés importants.
- Infrastructures en mauvais état (pont, passerelle, échelle,...)
- Tenez compte des types d'utilisateurs qui empruntent votre itinéraire. Un vététiste à vive allure risque, par exemple, de moins facilement identifier un danger qu'un piéton.



## SÉCURISER

En fonction du diagnostic que vous aurez posé, vous pourrez procéder à un certain nombre d'investissements en termes d'équipements.

Expl :

- Main courante.
- Miroir dans les tournants dangereux.
- Rénovation ou création de passerelle, pont, ...
- Défrichage afin de rendre le danger plus visible.

Il sera peut-être dans certains cas nécessaire ou plus facile de dévier quelque peu l'itinéraire choisi préalablement afin d'éviter ce point-noir.

## PRÉVENIR

Pour rappel, il existe un signe de balisage spécifiquement prévu pour prévenir d'un danger.

- Placez-le de la manière la plus visible possible.
- Ne faites pas l'économie d'un poteau ! Bien souvent, placer la balise « Attention » sur un nouveau poteau idéalement situé la rendra nettement plus visible qu'en la posant sur un arbre ou un support (préalablement) existant.
- Prévenez suffisamment à temps. Tenez compte des vitesses de déplacement. Un vététiste qui descend un sentier pentu à toute allure vers une route empruntée par des automobiles devra être prévenu avant la descente.
- Multipliez les panneaux. N'hésitez pas à placer un panneau en amont du danger puis un rappel de celui-ci juste avant le danger.



## **RENDRE VISIBLE**

### **PENSER ÉGALEMENT AUX AUTOMOBILISTES**

Doter vos poteaux et potelets de catadioptres lorsqu'ils sont implantés le long de routes fréquentées par des automobilistes ou sur des zones de parking.



Dans ce cas, prenez contact avec le gestionnaire de la voirie concernée afin de lui soumettre chaque lieu d'implantation. Les routes peuvent être provinciales, communales ou régionales.



## II.5 LES TECHNIQUES DE BALISAGE

### II.5.1 LES OUTILS ET LES NORMES POUR LES ITINÉRAIRES EN BOUCLE

#### UN SIGNE

pour chaque type de pratiquant  
RECTANGLE, TRIANGLE, ROND ?



#### UN OUTIL

pour chaque type d'utilisation  
JALON, BALISE DIRECTIONNELLE, ... ?



Ce chapitre traite essentiellement des normes et des règles à respecter dans le choix et l'utilisation des signes et outils de balisage. Pour plus de conseils concernant les logiques d'implantation de chacun de ces outils «**DÉFINIR LES OUTILS ET QUANTIFIER**».

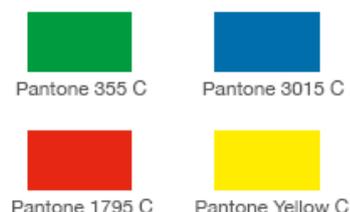
## LES SIGNES



### SIGNE RANDONNEUR (N2)

#### GÉNÉRALITÉS

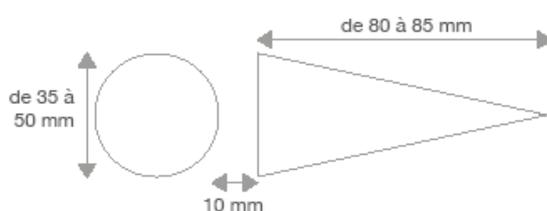
- Le même signe normalisé est utilisé d'un bout à l'autre de l'itinéraire.
- Lorsque des itinéraires différents se rejoignent sur des tronçons communs, chaque itinéraire garde son signe.



### SIGNE VÉLO-TOURISTE (N2)

#### GÉNÉRALITÉS

- Le même signe normalisé est utilisé d'un bout à l'autre de l'itinéraire.
- Lorsque des itinéraires différents se rejoignent sur des tronçons communs, chaque itinéraire garde son signe.



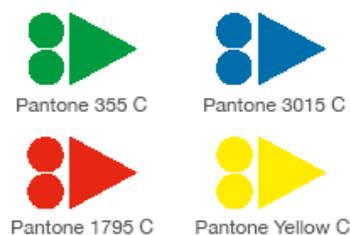
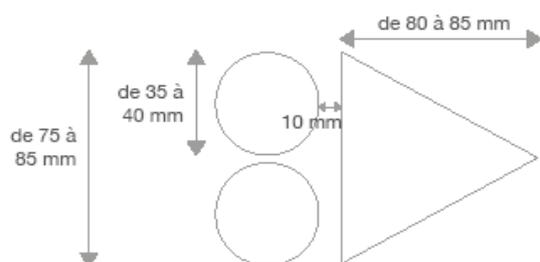
La pointe du triangle indique le sens à suivre.



### SIGNE VTT (N3)

#### GÉNÉRALITÉS

- Le même signe normalisé est utilisé d'un bout à l'autre de l'itinéraire.
- Lorsque des itinéraires différents se rejoignent sur des tronçons communs, chaque itinéraire garde son signe.



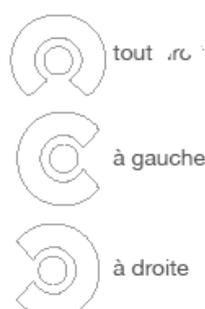
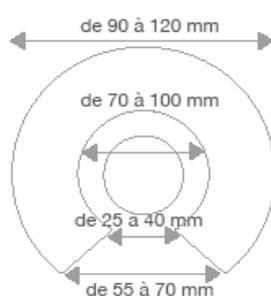
La pointe du triangle indique le sens à suivre.



### SIGNE CAVALIER ET ATTELAGE (N4)

#### GÉNÉRALITÉS

- Le même signe normalisé est utilisé d'un bout à l'autre de l'itinéraire.
- Lorsque des itinéraires différents se rejoignent sur des tronçons communs, chaque itinéraire garde son signe.



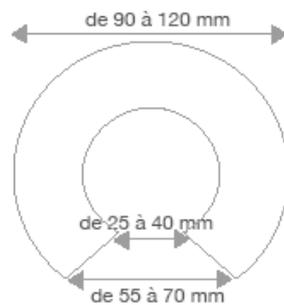
La forme de fer à cheval indique le sens à suivre.



## SIGNE CAVALIER À L'EXCLUSION DES ATTELAGES (N4 BIS)

### GÉNÉRALITÉS

- Le même signe normalisé est utilisé d'un bout à l'autre de l'itinéraire.
- Lorsque des itinéraires différents se rejoignent sur des tronçons communs, chaque itinéraire garde son signe.



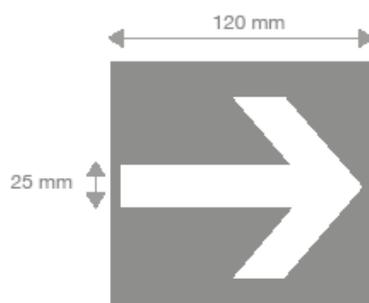
La forme de fer à cheval indique le sens à suivre.



## SIGNE POUR FONDEURS (N5)

### GÉNÉRALITÉS

- Le même signe normalisé est utilisé d'un bout à l'autre de l'itinéraire.
- Lorsque des itinéraires différents se rejoignent sur des tronçons communs, chaque itinéraire garde son signe.
- La flèche indique le sens à suivre.

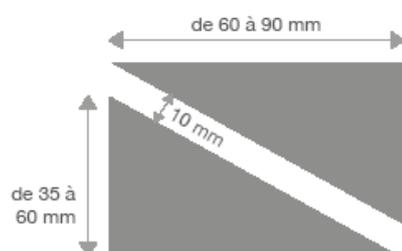




## SIGNE POUR PLUSIEURS USAGERS NON-MOTORISÉS (N6)

### GÉNÉRALITÉS

- Le même signe normalisé est utilisé d'un bout à l'autre de l'itinéraire.
- Lorsque des itinéraires différents se rejoignent sur des tronçons communs, chaque itinéraire garde son signe.
- L'utilisation de ce signe implique l'obligation de renseigner (picto) sur le panneau de départ, quels usagers sont concernés. Pour des raisons de clarté pour le promeneur, ce signe n'est pas recommandé et ne peut être utilisé que lorsque l'entièreté (départ/arrivée) de l'itinéraire est accessible aux usagers renseignés.



Pantone 355 C



Pantone 3015 C



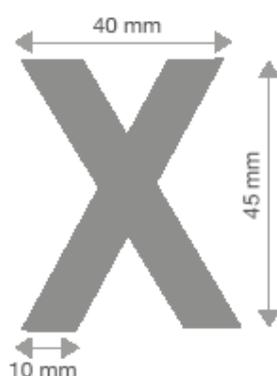
Pantone 1795 C



Pantone Yellow C

## LES SIGNES COMPLÉMENTAIRES

### SIGNE EN CAS DE FERMETURE TEMPORAIRE D'UN ITINÉRAIRE (NC4)

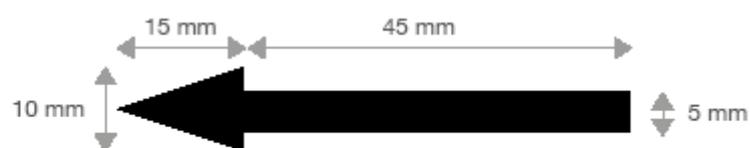


Ce signe est à appliquer sur toutes les balises d'un tronçon temporairement fermé.

## SIGNE POUR FLÈCHE DIRECTIONNELLE

POUR UTILISER SUR DES :

- Balises directionnelles complètes (B2)
- Certaines balises directionnelles simples (B3A)
- Balises de liaison (B5 et B6)



La flèche est toujours noire.

## LES OUTILS

### BALISE TOPONYMIQUE (B1)

#### FONCTION

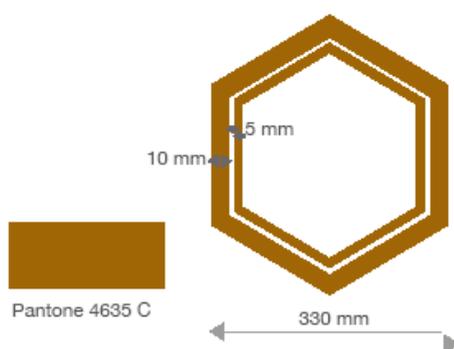
- Elle indique le nom du point d'intérêt touristique sur lequel elle se trouve. Il peut s'agir d'un lieu-dit, d'un point de vue, d'un patrimoine remarquable, d'une aire de repos,...
- Elle permet de matérialiser l'une des étapes de la promenade. Elle permet de rythmer l'itinéraire : on chemine de lieu en lieu, de balise toponymique en balise toponymique.

#### LOCALISATION

- Sur ou à proximité immédiate d'un lieu d'intérêt particulier.
- Elle est installée sur son propre poteau. La balise toponymique est, le plus souvent, associée à une balise directionnelle complète.
- Sa localisation doit être répertoriée sur les cartes de promenades.

#### CONTENU

- Elle contient le nom du lieu.
- Elle peut également indiquer son altitude.



Les localisations de ces balises doivent être reportées sur les cartes de promenades.

## BALISE DIRECTIONNELLE COMPLÈTE (B2)

### FONCTION

- Permettre de renseigner les usagers sur la suite de l'itinéraire.
- Donner la direction et la distance restant à parcourir.

### LOCALISATION

La balise est installée aux endroits stratégiques de l'itinéraire :

- notamment aux principaux points d'accès de celui-ci,
- aux carrefours avec une route,
- sur les lieux d'intérêt touristique indiqués par les balises toponymiques,
- aux étapes principales.

Elle peut être placée sur son propre poteau ou être attachée à un support existant. Elle ne peut jamais être peinte.

### CONTENU

- Le nom de l'itinéraire et, s'il en est fait usage, son numéro d'identification ainsi que son logo (et facultativement, le symbole représentant le type d'utilisateur).
- Deux lignes de texte au minimum indiquant les étapes principales le long de l'itinéraire et son but final.
- Le kilométrage et/ou le temps de parcours moyen en regard de chaque étape.
- Le signe normalisé à suivre.
- La flèche directionnelle.
- Un pictogramme représentant un téléphone suivi d'un numéro auquel le promeneur peut faire appel en cas de nécessité



## BALISE DIRECTIONNELLE SIMPLE (B3)

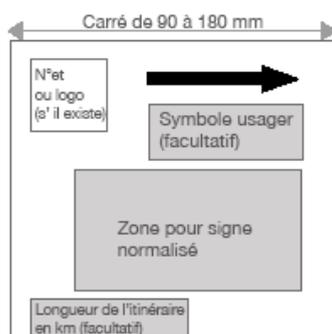
### FONCTION

Indiquer la direction à suivre.

### LOCALISATION

- Au départ de chaque itinéraire en l'absence de balise directionnelle complète
- A tout changement de direction
- Dans les carrefours même si il n'y a pas de changement de direction sur supports existants ou sur poteaux

#### TYPE 1 : POUR TOUS LES TPYES D'UTILISATEURS (B3A)



##### Contenu obligatoire :

- numéro de l'itinéraire
- signe de balisage

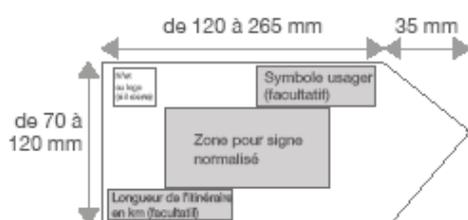
##### Contenu pour les usagers pédestres et « plusieurs usagers non-motorisés » :

- une flèche directionnelle normalisée

##### Contenu facultatif :

- logo de l'itinéraire
- symbole usager
- longueur de l'itinéraire (en km)

#### TYPE 2 : UNIQUEMENT AVEC LES SIGNES PÉDESTRES (N1) ET TOUS USAGERS (N6)



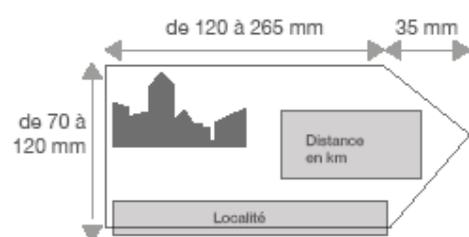
##### Contenu obligatoire :

- numéro de l'itinéraire
- signe de balisage

##### Contenu facultatif :

- logo de l'itinéraire
- symbole usager
- longueur de l'itinéraire (en km)

### TYPE 3 : UNIQUEMENT POUR UNE LIAISON ENTRE UN ITINÉRAIRE ET UNE LOCALITÉ



#### Contenu obligatoire :

- distance en km
- nom de la localité
- symbole d'agglomération

## JALON (B4)

### FONCTION

Les jalons sont de simples rappels qui permettent d'indiquer à l'utilisateur qu'il suit le bon itinéraire

### LOCALISATION

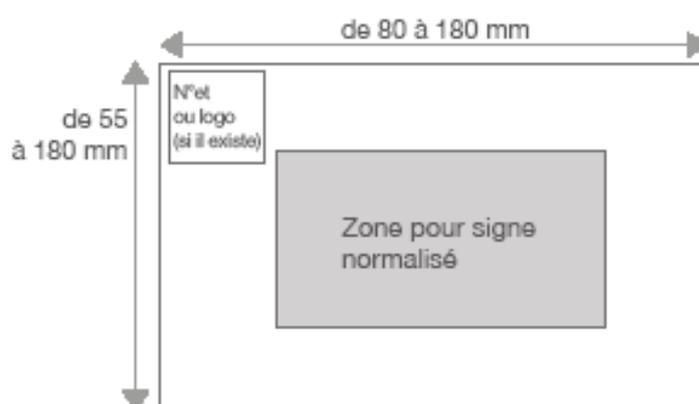
Ils se posent sur des supports existants ou sont peints :

- dans les lignes droites à intervalles réguliers,
- en rappel et en confirmation juste après un carrefour dans lequel l'itinéraire ne change pas de direction,
- en confirmation après chaque changement de direction.

### CONTENU

Le signe normalisé.

Facultativement le numéro d'identification de l'itinéraire.



## BALISE DE LIAISON AVEC UN AUTRE ITINÉRAIRE (B5)

### FONCTION

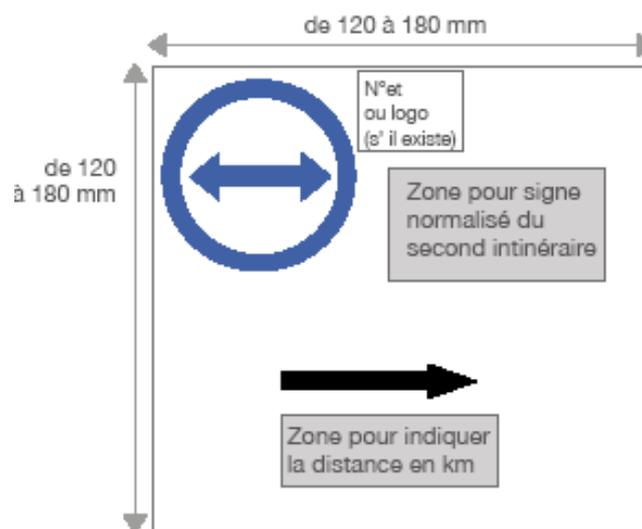
- Indiquer la possibilité de rejoindre un autre itinéraire.
- Donner la direction à suivre pour atteindre cet autre itinéraire.

### LOCALISATION

- Sur son propre poteau ou sur un support existant.
- Elle ne peut jamais être peinte.

### CONTENU

- Le signe «liaison». 
- Le signe normalisé et, éventuellement, le numéro d'identification de l'itinéraire vers lequel une liaison est possible.
- Une flèche directionnelle.
- La distance exprimée en kilomètre entre les deux itinéraires balisés.



Des liaisons ne sont acceptées que pour des distances inférieures à 1 km.



Cet outil peut également indiquer la possibilité de réaliser un raccourci. Attention, cette possibilité doit être clairement signalée.

## BALISE DE LIAISON AVEC UNE LOCALITÉ (B6)

### FONCTION

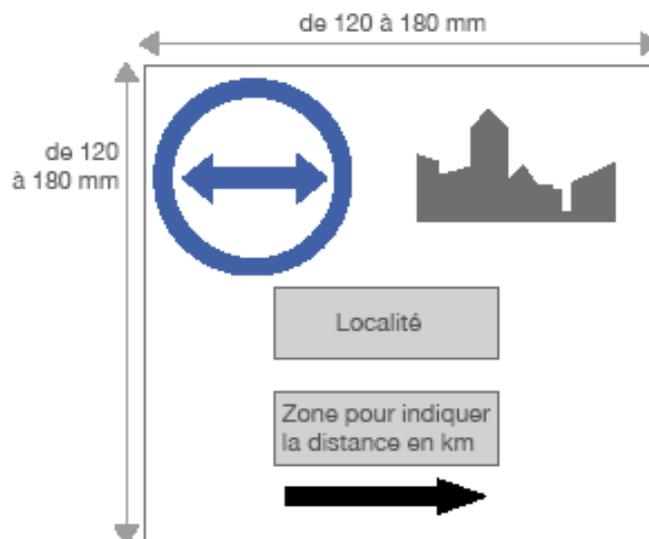
- Indiquer la possibilité de rejoindre une zone habitée.
- Donner la direction à suivre pour atteindre cette localité.

### LOCALISATION

- Sur son propre poteau ou sur un support existant.
- Elle ne peut jamais être peinte.

### CONTENU

- Le signe «liaison». 
- Le nom de la localité.
- La distance exprimée en kilomètre.



Des liaisons vers une zone d'habitat ne sont acceptées que pour des distances inférieures à 3 km.

## BALISE DE DIVERTICULE (B7)

### FONCTION

Indiquer la possibilité de rejoindre un point d'intérêt particulier distant de l'itinéraire.

Ce diverticule est balisé en aller-retour.

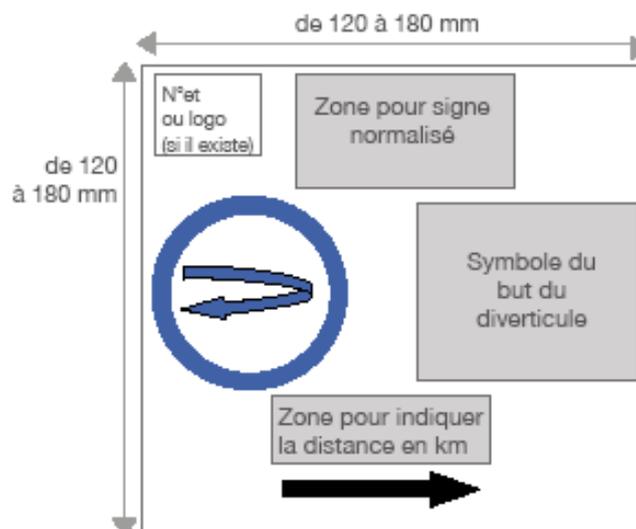
Ce point peut-être un point de vue particulier, une aire de repos, de barbecue, un site intéressant,...

### LOCALISATION

- Sur son propre poteau ou sur un support existant.
- Elle ne peut jamais être peinte.

### CONTENU

- Le signe « diverticule ».
- Le symbole du but du diverticule.
- Le signe normalisé et, éventuellement, le numéro d'identification de l'itinéraire.
- Une flèche directionnelle.
- La distance exprimée en kilomètre entre les deux itinéraires balisés.



Des diverticules ne sont acceptés que pour des distances inférieures à 1 km.

## PANNEAU D'INFORMATION (B9)

### FONCTION

Avertir l'utilisateur de la présence d'un danger ou d'une difficulté particulière sur l'itinéraire.

### LOCALISATION

- En amont, à une distance de 50 mètres de la difficulté ou du danger.
- Un panneau complémentaire peut être placé juste avant le danger ou la difficulté.
- Placé au-dessus d'une balise directionnelle ou d'un jalon afin de rappeler à l'utilisateur l'itinéraire auquel correspond l'avertissement.

### CONTENU

- Le symbole d'avertissement.
- La distance.
- Un commentaire ou dessin éventuel mentionnant la nature de l'avertissement.
- Le nom du gestionnaire.



La responsabilité du concepteur peut-être engagée en cas d'accident, si un lieu dangereux n'a pas été signalé suffisamment (A.R. relatif aux divertissements actifs).

## II.5.2 LES OUTILS ET LES NORMES POUR LES ITINÉRAIRES POINTS-NŒUDS À L'USAGE DES VÉLOTOURISTES

Les spécificités graphiques des balises pour les itinéraires points-nœuds sont décrites ci-dessous.

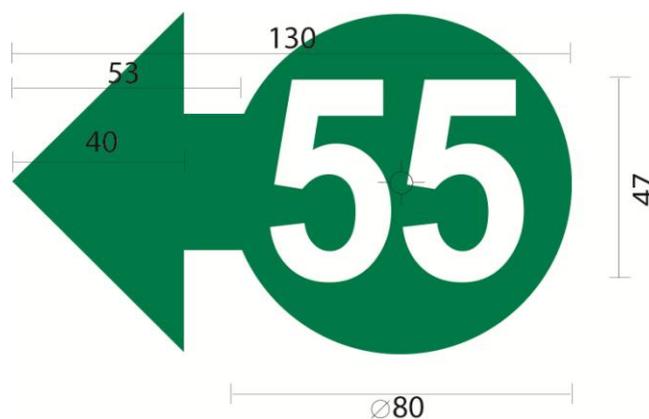
Les balises seront réalisées avec un matériau esthétique et durable, pour lequel des garanties suffisantes seront offertes en termes de solidité, de durabilité, d'exactitude dans les couleurs et de respect de l'environnement.

### **LE SIGNE**

#### **Signe normalisé - (N 2 bis)**

Le signe est constitué d'un cercle comprenant une flèche suivant le modèle ci-dessous.

- L'orientation de la flèche indique la direction à suivre.
- La couleur générique de fond est le vert Pantone 348 C (RAL 6024).
- La police de caractère est **Arial**.
- Les chiffres sont en blanc.



### **LES BALISES**

Balise directionnelle complète - (B 10).

La balise directionnelle complète est placée à tous les carrefours à partir desquels des liaisons sont possibles vers un autre point-nœud. Cette balise comprend les informations suivantes :

- le numéro du point-nœud auquel elle est placée ;
- le symbole d'un vélo en blanc tel qu'il se présente dans le code de la route (signaux C11, D7, etc.) ;



- les signes normalisés N 2 bis (numéros et direction) des prochains points-nœuds accessibles à partir du carrefour ;

De façon facultative les mentions suivantes peuvent être ajoutées aux emplacements prévus :

- « Nom 1 » : le nom (sans logo) de la province (dans ce cas, mentionner : « Province de ... ») ou du pays touristique ;
- « Nom 2 » : le nom d'un territoire élargi ou d'un site Internet à vocation touristique ou d'un sponsor éventuel ;
- D'un marqueur de type QR code ou autres, soumis à l'utilisation d'un outil de lecture électronique.

Suivant les modèles ci-dessous:





### Balise directionnelle simple - (B 11)

La balise directionnelle simple est placée sur le côté droit de la voirie, soit lors d'un changement de direction après environ 100 mètres soit comme balise de confirmation sur de longs tronçons sans changement de direction après environ 1,5km. Cette balise comprend les informations suivantes :

- le symbole d'un vélo tel qu'il se présente dans le code de la route (signaux C11, D7, etc.) en blanc ;

De façon facultative les deux mentions suivantes peuvent être ajoutées aux deux emplacements prévus ci-après :

- « Nom 1 » : le nom (sans logo) du pays touristique ou d'un territoire touristique élargi ;
- « Nom 2 » : le nom ou logo de la province (dans ce cas, mentionner : « Province de... ») ou d'un site Internet à vocation touristique ;

- le signe normalisé N2 bis indiquant le numéro du prochain carrefour point-nœud ;  
suivant le modèle ci-dessous :



### Panneau « carte » - (B 12)

Afin de faciliter l'orientation des usagers par rapport aux points-nœuds situés à proximité, des panneaux, de 300 mm de côté comporteront un extrait de carte géographique couvrant approximativement un territoire de 15x15 km ou 225 km<sup>2</sup>. Un recouvrement de quelque 50 % d'un panneau à l'autre permettra d'éviter à l'utilisateur de se trouver régulièrement en limite de carte. Il convient dès lors de prévoir selon la configuration des lieux un panneau par 150 km<sup>2</sup> de territoire. Ces panneaux sont placés à proximité immédiate des balises directionnelles complètes.

## Panneau de départ - (B13)

Le panneau de départ est implanté à un endroit du réseau pouvant être considéré comme un point de départ. Il a au minimum les caractéristiques du panneau « carte » B12. Considérant que le réseau peut comporter plusieurs points de départ, le nombre de panneaux de départ est laissé à l'appréciation du concepteur. Il peut être complété par les informations suivantes :

- le nom de la province, du pays touristique ou de la Maison du Tourisme ;
- le mode d'emploi;
- la légende de la signalisation;
- le nom du concepteur du réseau;
- un pictogramme représentant un téléphone suivi d'un numéro auquel le vélo-touriste peut faire appel en cas de nécessité;
- le logo du Commissariat général au Tourisme.

## Balise d'approche d'un point-nœud – B14

Afin d'avertir le vélotouriste qu'il va arriver à un point-nœud muni d'une balise directionnelle, une balise d'approche peut être placée à une distance de 100 à 50 m en amont du point-nœud.

Cette balise reprend:

- le symbole d'un vélo tel qu'il se présente dans le code de la route (signaux C11, D7, etc.) en blanc ;
  - le numéro du point-nœud à venir ;
  - la distance à laquelle il se trouve;
- suyant le modèle ci-dessous :



## **II.5.3 LES TECHNIQUES DE PLACEMENT**

### **INTRODUCTION**

#### **LA RÈGLE**

Les techniques présentées dans ce chapitre sont toutes autorisées à condition de respecter scrupuleusement les indications inhérentes à chaque technique.

#### **LES SUPPORTS**

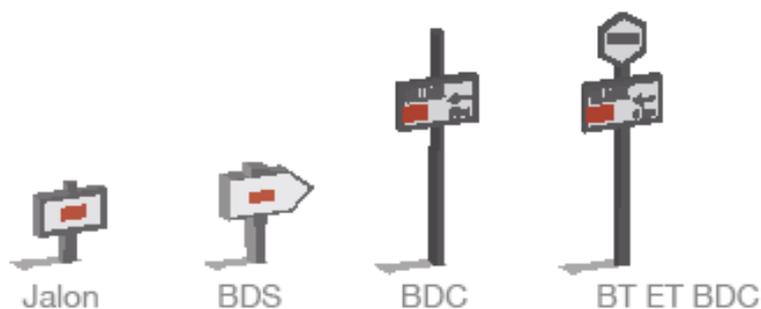
Les techniques proposées sont classées en deux grandes catégories en fonction du type de support sur lequel vous allez baliser :

- Les supports existants sur le terrain.
- Les supports spécifiques à implanter sur le terrain.

#### **LE CHOIX**

Vous choisirez la ou les techniques de pose en fonction de différents paramètres :

- Le type d'outil à implanter. Jalons, balises directionnelles simples (BDS), balises directionnelles complètes (BDC) et balises toponymiques (BT), ont des tailles et des fonctions différentes. Ils ne s'installent donc pas de la même façon.
- Les conditions d'implantation (en forêt, en ville, ...)
- Votre budget



## LES SUPPORTS EXISTANTS SUR LE TERRAIN

### LE CLOUAGE SUR ARBRE

#### 1.1 LES CONDITIONS D'UTILISATION

- En forêt.
- Hors forêt dans des parcs, sur des arbres isolés,...
- Ne pas utiliser sur des arbres remarquables ou classés.

#### 1.2 LE MATÉRIEL

##### LA BALISE

- En aluminium, Forex© ou assimilé.
- Sur cette balise est collé le signe de balisage.



Privilégier le peuplier. Ce bois indigène ne se fend pas quand on le cloue

##### UN TAQUET

- En bois traité
- A placer entre la balise et l'arbre.
- Il permet à la balise de ne pas être absorbée ou déformée par la croissance de l'arbre.



Si vous devez placer plusieurs balises sur le même arbre, remplacez le taquet par des tasseaux biseautés au dessus, taillés en gouttière au-dessous afin d'éviter que l'humidité ne pénètre dans le bois. Vissez les jalons sur le tasseau et clouez celui-ci dans l'arbre.

##### DES CLOUS ... SURTOUT PAS DE VIS !

- En aluminium afin qu'ils ne rouillent pas et qu'ils n'endommagent ni les tronçonneuses ni les scies
- Veillez à clouer de manière à rester dans l'aubier de l'arbre. Prévoyez à cet effet deux longueurs de clous (50 et 70mm)

#### 1.3 LES CONDITIONS ET TECHNIQUES DE PLACEMENT

Choisissez des troncs qui :

- ont au moins 10cm de diamètre.
- sont dénudés sur au moins 2,80m. Veillez à ce qu'au printemps ou en été les feuilles ne cachent pas vos balises.

Implantez la balise à **2,50m de hauteur**.

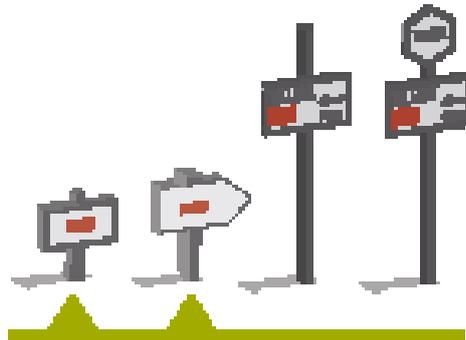
Laissez **5 à 8 mm de jeu entre la tête du clou et le support** afin d'éviter toute absorption par le végétal.

Si plusieurs itinéraires passent par le même tronçon, **privilégiez les arbres déjà balisés pour placer votre balise** :

- l'utilisateur suit son itinéraire et serait quelque peu inquiet de ne voir sur un des supports que des balises étrangères à « son » itinéraire.
- esthétiquement, concentrer les balises sur les mêmes supports permettent de dénaturer au minimum l'environnement.

#### **1.4 L'ENTRETIEN SPÉCIFIQUE**

Outre l'éventuel remplacement des balises abîmées par le temps, cette technique nécessite de renfoncer de temps en temps les clous qui auront inévitablement tendance à être repoussés par la croissance de l'arbre.



## LE CLOUAGE SUR SUPPORTS EN BOIS INERTE

### 1.5 LES CONDITIONS D'UTILISATION

Sur des piquets de pâture, poteaux électriques en bois, palissades,...

### 1.6 LE MATÉRIEL

#### LA BALISE

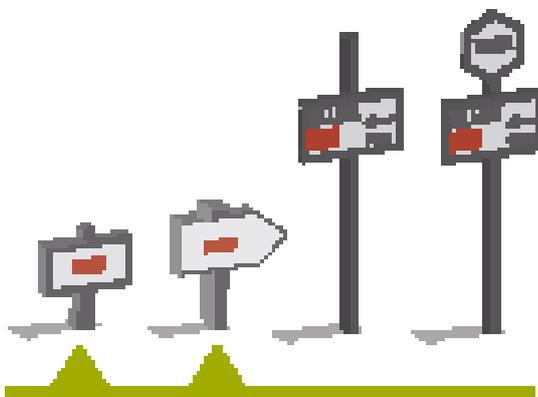
- En aluminium, Forex© ou assimilé.
- Sur cette balise est collé le signe de balisage.

#### ÉVENTUELLEMENT DES CLOUS OU DES VIS

- En aluminium afin qu'ils ne rouillent pas.

### 1.7 LES CONDITIONS ET TECHNIQUES DE PLACEMENT

- Choisissez des supports bien visibles
- Si plusieurs itinéraires passent par le même tronçon, privilégiez les supports déjà balisés pour placer votre balise : l'utilisateur suit son itinéraire et serait quelque peu inquiet de ne voir sur un des supports que des balises étrangères à « son » itinéraire.
- Esthétiquement, concentrer les balises sur les mêmes supports permet de dénaturer au minimum l'environnement.



## LE CERCLAGE

### 1.8 LES CONDITIONS D'UTILISATION

- Cette technique est à privilégier en agglomération sur des supports tels que des poteaux en béton.
- Surtout ne pas utiliser cette technique pour des supports végétaux.

### 1.9 LE MATÉRIEL

#### LA BALISE

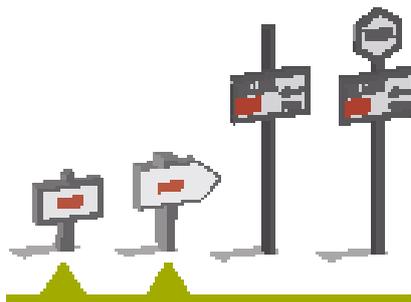
- En aluminium, Forex© ou assimilé.
- La balise est munie de deux trous pour l'attache.

#### FEUILLARD

- En inox de 16 mm de large.
- Prévoir des brides de fermeture pour fermer le feuillard autour du support.
- Prévoir des rivets pop afin de fixer le feuillard au revers de la balise.

### 3.3 LES CONDITIONS ET TECHNIQUES DE PLACEMENT

- Utilisez un appareil à cercler pour tendre au maximum le feuillard.
- Placez la balise de manière à ce qu'elle soit plaquée sur une surface plane.



## 4. LE COLLAGE

### LES CONDITIONS D'UTILISATION

- Pour les jalons, comme alternative au cerclage sur support inerte.
- Dans le cas où seul des supports minéraux sont disponibles; en agglomération, dans des zones de carrières, dans des fonds de vallées encaissées,...
- Sur des bords de chaussées munies de signalisation routière.

### 4.1 COLLAGE D'UNE BALISE CLASSIQUE

#### LE MATÉRIEL

##### LA BALISE

- En aluminium, Forex© ou assimilé.
- Sur cette balise est collé le signe de balisage.

##### LA COLLE

- Colle à durcissement rapide.
- Eventuellement à base de silicone.
- Colle adhérent sur surface poreuse et éventuellement humide.

#### LES CONDITIONS ET TECHNIQUES DE PLACEMENT

- Attention à ne pas détériorer ce que le balisage est censé valoriser (lavoirs, maisons de style, chapelles, etc...).
- Veillez à ce que l'emplacement choisi soit le plus plat possible.
- Veillez à ce que la colle recouvre bien les bords (pour éviter le vandalisme) mais sans déborder (dans un souci d'esthétique).
- Evitez les zones particulièrement exposées au ruissèlement.

### 4.2 COLLAGE D'UNE BALISE EN VINYLE AUTOCOLLANT

#### LE MATÉRIEL

##### LA BALISE

- Vinyle autocollant blanc au format d'une balise en aluminium.
- Sur cette balise est collé le signe de balisage.

#### LES CONDITIONS ET TECHNIQUES DE PLACEMENT

- Veillez à ce que le support soit parfaitement lisse et dégraissé.
- Sur la signalétique routière, ne placez les balises autocollantes que sur les supports ou au dos de ceux-ci.

## LA PEINTURE

### 5.1 LES CONDITIONS D'UTILISATION

Sur supports existants. Sur les arbres, il est une alternative au clouage.  
Attention ! Le balisage à la peinture demande le plus grand soin.

### 5.2 LE MATÉRIEL

#### LA BALISE

Un pochoir aux dimensions requises pour les signes.

#### LA PEINTURE

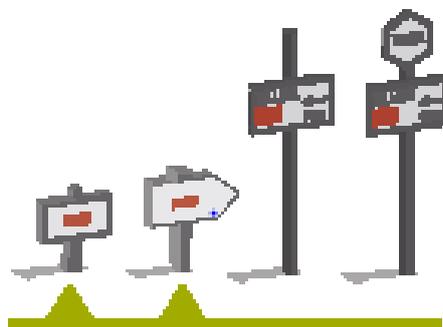
Une peinture acrylique pour l'extérieur de bonne qualité.  
Respectez les teintes prévues par le cahier des normes.

### 5.3 LES CONDITIONS ET TECHNIQUES DE PLACEMENT

Certains arbres se prêtent peu, voire pas du tout, au balisage à la peinture :

- Chêne, pin sylvestre, etc. ont des écorces trop épaisses ou crevassées.
- Le hêtre a une écorce trop mince et donc trop sensible aux travaux de préparation du support.
- Le bouleau ou le platane sont à éviter absolument car leur écorce se desquame trop facilement.

Préparez le support en le brossant. Veillez dans le cas d'un arbre à ne pas le blesser.  
Soyez le plus soigneux possible lors de l'application de la peinture. Retravaillez les bords du signe si nécessaire après application au pochoir.



## 6. SUR DES PIEUX

### 6.1 LES CONDITIONS D'UTILISATION

Plus onéreux et plus soumis au vandalisme.

Mais aussi plus souples d'implantation (pas besoin de chercher un support adapté) et plus prestigieux.

Indispensables pour l'implantation des BT et BDC.

### 6.2 LE MATÉRIEL

#### LE PIEU

- En bois ou en métal.
- Barre à béton à mettre en croisillon à la base pour éviter l'arrachement.

Pour les pieux en bois, mettre une barre à béton dans la structure pour éviter le tronçonnage.

Mettre un capuchon sur les pieux en métal et les pieux en bois si le dessus est plat.

Le bois sera impérativement traité.

Pour les BDS, BDC, BT les pieux auront au moins trois mètres de hauteur, plus s'ils doivent comporter plus d'une BDC en plus de la BT.

Les tailles minimales:

- Potelet de 1m30 pour jalon et de 1m45 pour plusieurs jalons.
- Poteaux de 3m pour balise et de 3m50 pour plusieurs balises.

#### LA BALISE

- En aluminium, Forex© ou assimilé
- Sur cette balise est collé le signe de balisage

### 6.3 LES CONDITIONS ET TECHNIQUES DE PLACEMENT DU PIEU

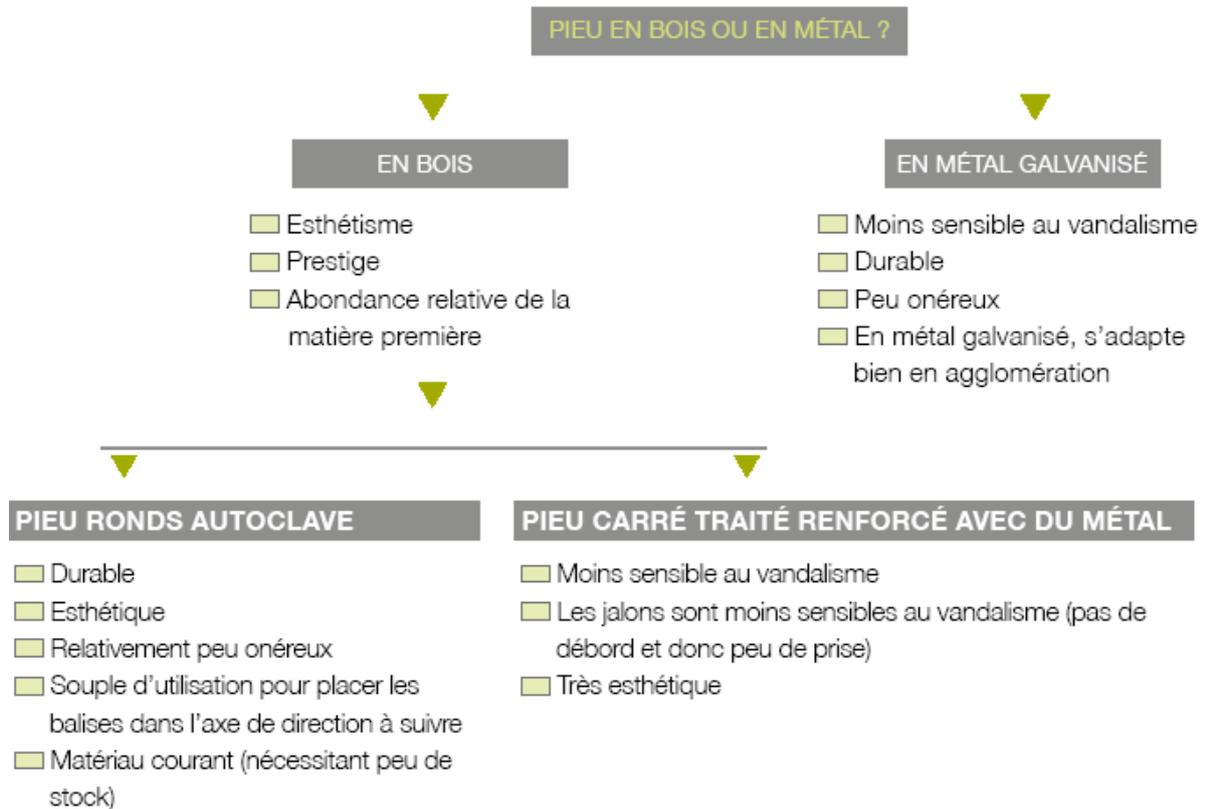
- Enfoncez les pieux d'au moins 50 cm dans le sol.
- Placez une couche de gravier dans le fond pour permettre le ruissellement et éviter le pourrissement du pieux.
- Bétonnez l'emplacement.
- Damez le béton de manière à ce que le socle s'arrête à quelques centimètres du sol. Recouvrez le volume restant de terre.

### 6.4 LES CONDITIONS ET TECHNIQUES DE PLACEMENT DE LA BALISE SUR LE PIEU

- Pour les BDS, BDC, BT, la balise étant plus large que la section du poteau, elle est très exposée au vandalisme.
- Veillez à ce que le bord inférieur de la balise la plus basse soit à minimum 2,20m du ras du sol.

Trois techniques de pose du balisage sur les pieux en bois : visser, coller ou graver puis peindre.

Deux techniques de pose du balisage sur les pieux en métal : boulonner ou cercler.



	JALONS	BDS (balises directionnelles simples)	BDC (balises direction- nelles complètes)	BT (balises topony- miques)	
SUR SUPPORT EXISTANT	Clouer sur un support végétal	bois / alu / forex	bois / alu / forex		
	Clouer sur un support inerte	bois / forex	bois / forex		
	Visser sur support inerte	bois / alu / forex	bois / alu / forex	bois / alu	alu
	Cercler sur support inerte	alu / forex	alu / forex	alu	alu
	Coller une balise	alu / forex	alu / forex		
	Coller un support en vinyle	autocollant			
	Peindre	peinture			
SUR PIEUX	Visser	bois / alu / forex	bois / alu / forex	bois / alu	alu
	Boulonner	bois / alu / forex	bois / alu / forex	bois / alu	alu
	Coller	alu / forex	alu / forex		
	Graver le pieu	peinture	peinture		
	Cercler	alu / forex	alu / forex	alu	alu

## **II.5.4 LES CRITÈRES TECHNIQUES LIÉS AU VANDALISME**

### **INTRODUCTION**

#### **LES DIFFÉRENTES FORMES DE VANDALISME**

- Les rayures (avec l'ongle, une clé, un couteau)
- Les chocs
- L'exposition au feu (briquet, cigarette)
- Marquage personnalisé (tag à la bombe ou au marqueur, autocollant, gravure)
- L'arrachement, le descellement de pièce
- Le tronçonnage
- Le vol

#### **DÉTERMINATION VS SOLUTIONS TECHNIQUES**

Contre les personnes déterminées à détruire ou éliminer les panneaux, il n'y a aucune solution miracle.

Toute solution technique a au moins un point de vulnérabilité.

Les seules parades possibles contre ces personnes sont la concertation sociale ou la surveillance.

## LA RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX AU VANDALISME

### RAYURES, CHOCS ET FEU

	RÉSISTANCE AUX RAYURES	RÉSISTANCE AUX CHOCS	RÉSISTANCE AU FEU
<b>VERRE</b>	▲▲▲▲	quasiment aucune rayure utiliser du verre feuilleté	casse si choc important
<b>STRATIFIÉ</b>	▲▲▲	quasiment aucune rayure ▲▲▲▲	a.p.d. 6 mm ne casse pas, peu ou pas de trace à la pointe du marteau Le stratifié compact est roussi en surface, légèrement cloqué. Le chant commence à être incandescent.
<b>PLASTIQUE</b> Plexiglas, Altuglas, Perspex	▲▲	rayure avec un couteau ▲▲▲▲	a.p.d. 8 mm L'Altuglas et le Plexiglas se ramollissent dans la masse. Plats et nettoyables. Peuvent être repolis.
Makrolon, Lexan	▲▲	rayure avec un couteau ▲▲▲	a.p.d. 3 mm un peu de traces Le Makrolon se liquéfie en surface ; après refroidissement elle est ridée et difficilement nettoyable
PVC (Forex,...)	▲	rayure avec une clé ▲	Ne s'enflamme pas mais sont carbonisés en profondeur
<b>LAQUE SUR ALUMINIUM ANODISÉ</b>	▲	rayure avec une clé	Ne casse pas mais traces d'impact nettes ou profondes La laque sur aluminium est brûlée, le métal reste intact.
<b>INOX</b>	▲	rayure avec une clé	
<b>CONTRE-PLAQUÉ</b>		entaille avec une clé ▲	
<b>BOIS</b>		entaille avec une clé ▲	
<b>TÔLE ET SANDWICH ALUMINIUM</b>	Dépend de l'épaisseur d'alumine utilisée	▲	L'âme des sandwichs aluminium fond, la surface n'a plus alors aucune résistance

### LES TAGS

- Les plastiques et les films vinyles ne sont pas nettoyables après bombage (les solvants les altèrent).
- Il faut donc absolument recouvrir le vinyle d'un film de protection anti-tag.
- La surface du stratifié compact ainsi que les aluminiums anodisés est nettoyable (grattage + solvant de type acétone).
- Les peintures cuites au four sont nettoyables. Certaines peintures sont anti-tags (ceux-ci n'adhèrent pas dessus).



Les produits de nettoyage à utiliser dépendent du type de lamina de protection qui a été posé. Demandez donc au fabricant le produit adéquat

### LES AUTOCOLLANTS

Il est difficile de nettoyer les autocollants sur les plastiques sans laisser de traces (ne pas utiliser de solvants; éventuellement de l'alcool sur les PVC). Il faut les décoller au pistolet à air chaud le plus vite possible, en espérant que la colle soit de mauvaise qualité.

## **TRUCS, ASTUCES ET SOLUTIONS TECHNIQUES POUR LUTTER CONTRE LE VANDALISME**

### **LA POSE DES SUPPORTS DES BALISES**

#### **BARRES ANTI-ARRACHEMENT**

Munissez la base enfuie des poteaux de deux barres à béton en croix. Ce système, en plus du bétonnage de la structure, découragera la plupart des tentatives d'arrachage.

#### **BARRES ANTI-TRONÇONNAGE**

Insérez dans les poteaux en bois une barre métallique. Recouvrez d'une languette en bois pour rendre la barre métallique invisible. Ce système permettra de lutter contre le tronçonnage du support.

### **LA POSE DES BALISES**

- Si la balise dépasse la section du poteau, placez-la à minimum 2m20 du ras-du-sol.
- Si les balises sont collées, veillez à ce que la colle affleure celle-ci de manière à ne pas donner de prise à l'arrachage.
- Si les balises sont vissées, un peu de pâte à bois dans les têtes de vis décourageront les tentatives de démontage.
- Si les balises sont cerclées, veillez à serrer au maximum le cerclage de manière à ce que l'on ne puisse rien glisser entre le cerclage et son support.

### **LES PANNEAUX DE DÉPART**

- Choisissez des lieux d'implantation où s'exerce un certain contrôle social.
- Utilisez des fixations anti-effractions.
- Cachez au maximum les fixations.

### **LE CHOIX DU LIEU D'IMPLANTATION**

- Choisissez des lieux d'implantation qui ont été dûment autorisés.
- Choisissez des lieux qui ne risquent pas d'entraver ou de gêner les activités d'autrui. (proches d'entrées de prairie, zone manifeste de manoeuvre d'engin agricole ou de camion, etc...).
- Choisissez des lieux d'implantation pas trop proches de sites patrimoniaux ou d'intérêt local (calvaire, chapelle, monument remarquable,...).
- Prenez soin de veiller à l'intégration du mobilier dans son environnement.



## **III RESUME**

### **LES ETAPES DE LA CONDUITE D'UN PROJET**

#### **1 IMAGINER, RÊVER, DIMENSIONNER...**

SE POSER LES BONNES QUESTIONS ET APPORTER LES BONNES RÉPONSES

- POUR QUI ? quel est mon public cible ? mon itinéraire rencontre-t-il ses attentes ?
- OÙ ? quels sont les atouts de mon territoire, ses particularités ?
- COMMENT ? avec quels moyens aujourd'hui et demain ?
- SUIS-JE DANS LES CONDITIONS pour prétendre à une reconnaissance et donc un subventionnement de la part du CGT ?

*La condition obligatoire pour prétendre à une reconnaissance est que l'itinéraire balisé présente un réel INTÉRÊT TOURISTIQUE.*

#### **2 CONSTRUIRE**

PRÉFIGURER, CARTOGRAPHIER L'ITINÉRAIRE

- En fonction de mes objectifs TOURISTIQUES (clientèles, pratiques, territoire...)
- En fonction de l'existant
- En fonction du statut juridique des sentiers

#### **3 VÉRIFIER, TESTER**

DESCENDRE SUR LE TERRAIN

CONCERTER ET PRÉ-VALIDER

- Contacter la commune, le DNF, le principal propriétaire identifié,...

VÉRIFIER LE STATUT JURIDIQUE DES CHEMINS À EMPRUNTER

- Vérifier et localiser les principaux propriétaires privés
- Localiser les zones qui risquent de poser problème pour l'obtention des autorisations de passage/balisage

*Aujourd'hui, il n'y a plus d'obligation pour vous de contacter le Cantonnement du DNF. C'est le CGT qui s'en charge lorsqu'il reçoit votre dossier de demande de reconnaissance. Néanmoins, ce contact préalable pourra vous assurer rapidement de la faisabilité de votre projet. Les agents du DNF pourront également vous conseiller dans le choix de vos itinéraires en forêt. <http://environnement.wallonie.be>*

#### **4 CORRIGER ET CONFIRMER**

ENVOYER PUIS RÉCOLTER LES AUTORISATIONS DE PASSAGE ET DE BALISAGE

CONCERTER ET PRÉ-VALIDER

- Prévoyez suffisamment de temps ! Au gré des relances et/ou des négociations, le temps prévu pour cette étape est souvent largement dépassé.

#### **5 DÉFINIR, QUANTIFIER**

DÉFINIR LES OUTILS À DÉVELOPPER ET IMPLANTER

- Outils d'information (panneaux de départ, d'informations)
- Outils d'orientation (balises directionnelles, jalons) et leurs supports (potelets, poteaux)
- Outils de confort (bancs, poubelles, tables de pique-nique)
- Outils de sécurité (main courante, rambarde...)

*Quelle forme ? Quelle couleur ? Ce qui est autorisé ?*

RÉALISER LE SCHÉMA D'IMPLANTATION

CONSTITUER UN MÉTRÉ PRÉVISIONNEL

RÉALISER UN CAHIER DES CHARGES

*Points de départ, balises, bancs... Pour bien choisir les lieux d'implantation, un maître mot : l'empathie ! Mettez-vous dans la peau de l'utilisateur*

#### **6 CONSTITUER ET ENVOYER LE DOSSIER**

REEMPLIR LES FORMULAIRES

- Renseignements généraux
- Opportunité touristique du projet
- Engagement à l'entretien des balises pendant 8 ans

COMPILER LES ANNEXES

- Schéma d'implantation
- Carte
- Définition des matériaux et des techniques d'implantation
- Choix des signes normalisés souhaités
- Métré (estimation des coûts)
- Autorisations de passage et de balisage

ENVOYER LE DOSSIER

*Par recommandé avec accusé de réception en 2 exemplaires*

## **7 PUIS ... PATIENTER**

15 JOURS

- Si le dossier est incomplet → CGT adresse un relevé des pièces manquantes
- Si le dossier est complet → CGT accuse réception de la demande

DANS LES 6 MOIS, LA DÉCISION EST NOTIFIÉE

## **8 ET ENFIN ... RÉALISER**

LANCER LE OU LES APPEL(S) D'OFFRE(S)

NOTIFIER

RÉCEPTIONNER

## **9 COMMUNIQUER**

NOTAMMENT RÉALISER UNE CARTE OU UN DESCRIPTIF DE PROMENADE

## **10 ENTRETENIR**

Le réseau doit être maintenu en parfait état d'utilisation pendant 8 ans

*Une information complémentaire ? Des précisions ? Une aide ...*

→ *n'hésitez pas à nous contacter en ...*

*appelant le : 081/32 56 53*

*envoyant un mail à : [balisage@tourismewallonie.be](mailto:balisage@tourismewallonie.be)*